

# BN Numismatique

## Bulletin cgb.fr

# 96

décembre 2011

Pour recevoir par courriel le nouveau Bulletin Numismatique, inscrivez votre adresse courriel à : [http://www.cgb.fr/bn/inscription\\_bn.html](http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html). Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>

L'intégralité des informations et images contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction mais vous pouvez sans restriction copier et diffuser n'importe quel BN entier.

## Sommaire

2	PANNEAU D'AFFICHAGE
3	LES BOURSES
4	LAVA, EXIT LES MONNAIES
5	DÉCOUVERTE FORTUITE QUI EST PROPRIÉTAIRE ?
6	MONNAIES DU RÉGNE DE LOUIS XIII
7	FORUM DES AMIS DU FRANC N° 185
8	LE COIN DU LIBRAIRE EG : L'EMPIRE GAULOIS !
9-10	LES MONNAIES GRECQUES
11-12	MONNAIES 51 : GRECQUES
13	LE DÉCLIN A-T-IL COMMENCÉ ? RÉFLEXIONS AUTOUR DE ROME 30
14	AUGUSTE ET TIBÈRE, EN MONNAIES ET SUR L'ARGENTERIE
15	LES CONS, ÇA OSE TOUT... DES DUPRÉ CUIVRE VENDUES LEUR PESANT D'OR...
16-18	LE FRANC IX, QUOI DE NOUVEAU ?
19	LE PUBLIC ET L'OR INTERVIEW DE JEAN-PIERRE DJIAN
20-21	DUPRÉ QUITTE SON POSTE, TIOLIER ARRIVE DUPRÉ REMET LE MATÉRIEL À TIOLIER
22	REVUE DE PRESSE ET DIVERS
23	ARNAQUE HIGH TECH DERNIER CRI ! L'ARNAQUE À LA COQUE CHANGÉE
24	LE FRANC A DÉJÀ EU QUATRE VIES... ET SI CINQUIÈME FRANC IL Y A...
25-29	LES DENIERS DE JUDAS, LE CHRIST VENDU L'ÉQUIVALENT D'UN SMIC ?
30	LA BANQUE DE LA GUYANE : LA SIGNATURE DE LOUIS LHUERRE
31	CONTES DE FÉES POUR ADULTES... ÉCRIT EN DOLLARS MAJEURS
32	NOS ÉDITIONS

## ÉDITORIAL

**D**epuis quelques jours, le e-FRANC est en ligne sur internet - il s'agit des cotes et numéros de références du FRANC IX en consultation libre. Cliquez pour le visiter.

L'idée est simple : il y a en France un peu plus d'une centaine de milliers de personnes qui savent comment collectionner, acheter et vendre des monnaies mais cinquante millions qui peuvent retrouver des Francs dans un tiroir et se poser des questions à leur propos en ne sachant pratiquement rien à part « *qu'il y a des gens qui collectionnent les pièces.* »

Leur première question ? « *Combien ça vaut ?* » Si on veut qu'ils fassent la démarche de pénétrer dans le monde de la numismatique, inutile d'espérer qu'ils vont directement acheter un livre de numismatique. En revanche, avec des cotes en ligne, on a une chance qu'ils fassent les premiers pas et, qui sait, d'en faire un jour des collectionneurs !

Quant aux cent mille déjà informés, le e-FRANC leur permet hors de chez eux de vérifier immédiatement une cote avec un *smartphone*.

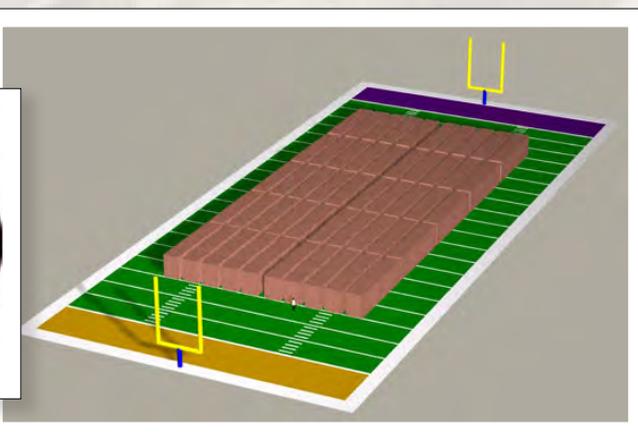
Nous avons toujours dit et répété que notre premier souci était de créer des collectionneurs ; un large public est le seul moyen d'assurer suffisamment de bénévoles aux associations, de clients aux professionnels, de crédits aux chercheurs. Créer des collectionneurs, c'est amorcer le cercle vertueux du développement de la Numismatique, notre passion !

Le e-FRANC est fait pour cela.

Michel PRIEUR  
ADF 45

### DIX MILLIARDS DE PIÈCES DE 1 CENT LINCOLN

Sachant que la US Mint frappe chaque année dix milliards de pièces de 1 cent, un numismate américain a voulu visualiser ce que représenterait physiquement ces dix milliards, rangés en cubes alignés ! Cliquez pour voir le projet, qui commence par illustrer 1 cent et se termine actuellement dans la visualisation d'un cube de 10 puissance 18 pièces de 1 cent.



### CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - AGORAVOX - ATLAZ - Franck PER-RIN - P.C. - Christophe CHARVE - Jean-Claude CHORT - [la-chronique-agma](#) - Arnaud CLAIRAND - Joël CORNU - [cpror](#) - Stéphane DEMAY - Stéphane DESROUSSEAUX - Jean-Marc DESSAL - Jean-Pierre DJIAN - [Don't tread on me](#) - [e-sylum](#) - Thierry EUVRARD - [Faits et Documents](#) - [GOOGLE.COM](#) - Samuel GOUET - Bernard HERBETH - HAPPAH - [JetSetMagazine](#) - Docteur Kolsky - Didier LELUAN - Jean-Claude MICHAUX - Philippe LHUERRE - William La Vern LIBBERT - Philippe MICHALAK - [La Nouvelle République](#) - NUMERAMA - NUMISMASTER - [oulamr](#) - PARIS-MATCH - PERTH MINT - Christian PORCHERON - [PORTABLE ANTIQUITIES SCHEME](#) - Michel PRIEUR - Éric PRIGENT - Éric PRIGNAC - Hadrien RAMBACH - [Le RÉPUBLICAIN LORRAIN](#) - Laurent SCHMITT - Eric SEL-LIER - SENA - Agostino SFERRAZZA - Dr François SIKNER - E. T. - Philippe THERET - Patrick Wieder - toutes les illustrations qui ne proviennent pas de notre fonds ou de ce que nous avons reçu proviennent de [WIKIPEDIA.org](#) - [youtube](#)

# PANNEAU D'AFFICHAGE

## Bourse de DOMBASLE-SUR-MEURTHE

7<sup>e</sup> Bourse Numismatique et Salon des Collectionneurs : Monnaies et billets de banque, timbres, cartes postales, vieux papiers, fèves, muselets, miniatures...

Le dimanche 8 janvier 2012 de 9h00 à 17h30 à la salle polyvalente de Dombasle-sur-Meurthe, (Meurthe et Moselle, 54, 15 km de Nancy) Organisation : Cercle Numismatique de Dombasle-sur-Meurthe  
Entrée visiteurs : 1,50 euros  
Tarif exposants : 4,5 euros le mètre linéaire (max 8 m) - Taille : 40 exposants.  
Contact : 03 83 45 22 06  
et clubCND54@yahoo.fr

Cercle Numismatique  
Dombasle sur Meurthe



The Portable Antiquities Scheme  
Home Database  
Welcome to the Scheme's database  
What/Where/When search  
473,220 RECORDS OF 746,919 ARTEFACTS

## ARCHIVES

Philippe Thérét, qui a pris le temps d'aller aux anciennes archives de la Monnaie de Paris et qui a également été photographe d'un certain nombre de textes, met en ligne sur le Forum des adf (<http://www.amisdufranc.org/forum>) des archives que les plus patients peuvent s'essayer à transcrire. Qu'il soit chaleureusement remercié de permettre les différentes découvertes qui en découlent et qu'il soit imité par le plus grand nombre !

## VENDUES COMME ORIGINALES

Un lecteur me signale un lien qui présente des photos de voitures chinoises qu'ils ne vendent pas en Europe...  
Cliquez pour le lien.



Pas étonnant, on sent une très forte inspiration de voitures européennes et la plaisanterie ne serait certainement pas appréciée du côté de chez Mercedes.  
Copiés de tous les pays, unissez-vous !

Michel PRIEUR

## VOLS À DROUOT

Photos de plus de 6000 objets volés qui recherchent leurs propriétaires réels. Cliquez pour voir le fichier.

## dole-monnaies-jetons.fr

Noter de grandes évolutions du nombre d'exemplaires retrouvés pour les N° R18b (gros de Philippe II), R22 (2 deniers de Philippe II), R25 a & b (carolus d'Albert et Isabelle), R30b (patagon), R31 (demi patagon), R33 (escalin), R34 (16<sup>e</sup>), R35 (32<sup>e</sup>) et R36 (carolus) (vu les évolutions, la photothèque sera mise à jour lors de la prochaine MAJ)  
Philippe IV :  
\* 32<sup>e</sup> de patagon de 1626 INÉDIT  
\* Nouvelle variété de l'escalin de 1636, des exemplaires frappés après le siège de la ville

VISITEZ EN DÉTAIL LA BASILIQUE  
St-JEAN DE LATRAN - ROME -  
COMME VOUS NE POURREZ JAMAIS  
LA VOIR EN VRAI (y compris les  
plafonds et fresques, son avec chœurs  
de cérémonies !)

## NOUVELLES DE LA SÉNA

La SÉNA se réunira le vendredi 2 Décembre à 18h30 pour sa séance mensuelle.

Celle-ci se tiendra dans la salle de lecture de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée, Paris IV (Métro : Saint Paul, Autobus : 69, 76, 96). La séance est ouverte à tous et l'entrée est libre.

Cette conférence, présentée par Monsieur François Joyaux, aura pour thème : L'Ecole Française d'Extrême-Orient et la numismatique - « L'EFEO, créée en 1900, à Hanoi, sur le modèle des Ecoles de Rome ou d'Athènes, s'est donnée comme objectif, dès l'origine, l'étude des civilisations d'Indochine Française et pays voisins.

Elle s'est tout de suite intéressée à la numismatique, à telle enseigne que sa première publication fut, dès cette même

année 1900, une *Numismatique annamite*, par D. Lacroix. Dans le même temps, elle se constitua une collection de monnaies vietnamiennes et chinoises qui passèrent ensuite au Musée Louis Finot, de Hanoi. Celle-ci s'accrut très vite du fait des fouilles archéologiques, des grands travaux de l'époque, d'achats nombreux et de dons.

En 1956, elle fut transférée au Vietnam du Nord et constitue aujourd'hui, le Musée Louis Finot étant devenu Musée national d'histoire, la collection nationale du Vietnam réunifié. »

Le programme des conférences organisées par la SÉNA, pour les premiers mois de 2012, est le suivant :

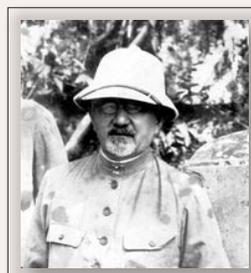
- Vendredi 6 janvier 2012 : Inès Villela-Petit, *David d'Angers au Musée du Cabinet des médailles*, présentation de l'exposition et cérémonie des Vœux.

- Vendredi 3 février 2012 : Yves Coativy, *Les médailleurs et la Bretagne (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*

- Vendredi 2 Mars 2012 : Assemblée Générale

- Vendredi 6 avril 2012 : Gildas Salaun, *Étude des monnaies découvertes durant les fouilles de l'abbaye de Landévennec (29)*

- Vendredi 4 mai 2012 : Fernando Lopez-Sanchez, *De nouveaux ateliers visigothiques du début du VI<sup>e</sup> siècle situés au sud de la France.*



# LES BOURSES



## DÉCEMBRE 2011

- 4 Maubeuge (59) (nc) (tc)
- 4 Rouen (76) (nc)(tc)
- 10 Bagnolet(93) (\*\*\*) (N) (MONEXPO)
- 11 Luynes/ Aix (13) (\*\*) (N)
- 11 Herentals(B) (\*\*\*) (N)
- 11 Neusäss(D) (\*\*)(N+Ph)
- 18 Berkel/Tilburg(NL) (\*) (N)

## JANVIER 2012

- 5/8 New York(USA) (\*\*\*\*\*) (N)
- 7 Dombasle-sur-Meurthe (54) (nc) (N)
- 8 Goussainville (95) (\*\*) (N)
- 21/22 Bâle(CH) (\*\*\*\*) (N)
- 21 Ludwigsburg (D) (\*\*) (N)
- 22 Gand (B) (\*\*) (N)

## BOURSES AU REPOS

Ne cherchez pas notre présence dans un salon du mois de décembre, nous nous mettons au vert pour les Fêtes après une année bien remplie !

## PLATES EXCUSES

En ce *BN096*, comme en son temps dans le *BN057*, il faut que je présente mes excuses à tous ceux qui m'ont envoyé des informations, des images, des articles... et qui n'ont encore rien vu paraître.

Le *BN* a maintenant bien plus de deux ans de retard de publication et nous n'arrivons plus à respecter la nécessité de passer rapidement ce qui est urgent. Nous touchons là les limites du bénévolat : le succès est chronophage.

Les informations destinées aux articles sont reçues et stockées dans des dossiers de courriels, ce qui permet de les classer facilement, de rechercher par mot clé dans les messages, de classer par date, bref, tout ce que l'on ne pourrait pas faire autrement. Malheureusement, il reste maintenant plus d'un millier de courriels à traiter dont certains sont vraiment anciens.

Je réitère donc mes excuses à ceux qui n'ont pas été encore publiés mais, surtout, continuez de nous envoyer des informations : ce qui vous intéresse peut intéresser les autres collectionneurs ! Pour faire des *BN* intéressants, il nous faut ce qui vous intéresse. Par ailleurs, le *BN* serait très heureux de trouver un secrétaire de rédaction bénévole pour gérer et mettre en ordre tout ce que nous recevons, de la mise en page et de la recherche. Si vous avez du temps et *indesign*, contactez-nous...

Michel PRIEUR

Retrouvez le calendrier des bourses : que les organisateurs n'hésitent pas à nous faire parvenir leurs informations afin d'être insérés dans le Bulletin Numismatique du mois correspondant.

Attention, les textes rédigés doivent nous parvenir obligatoirement par internet, adressé à :

Laurent Voitel [laurent.voitel@cgb.fr](mailto:laurent.voitel@cgb.fr) et Michel Prieur [prieur@cgb.fr](mailto:prieur@cgb.fr). N'oubliez ni lien ni illustrations !

Bonnes Fêtes à tous et rendez-vous l'année prochaine !

Laurent SCHMITT

## MUSÉE DE LA MONNAIE

Ce musée numismatique et historique vient de recevoir la direction de l'un des meilleurs numismates spécialisés avec tous les moyens nécessaires !

Plusieurs expositions sont prévues chaque année, « sur des thèmes touchant à l'économie, au commerce des métaux précieux, aux médailles, à la façon dont on bat la

## CLIQUEZ POUR VISITER LE CALENDRIER DE TOUTES LES BOURSES ÉTABLI PAR DELCAMPE.COM

monnaie, à l'impression des billets de banque... » et le Musée de la Monnaie prévoit de monter des ateliers de différentes disciplines, mosaïque, moulage, sculpture, en reprenant des thèmes existants sur les monnaies. Un réseau internet incluant



tous les numismates de Tunisie, les collectionneurs, les chercheurs, permettra de faire de ce musée le réceptacle de tout le savoir en matière de monnaie.

Et oui, cela se passe en Tunisie... à quoi aviez-vous donc rêvé ?

Il faut repenser la notion de Tiers-Monde. Cliquez pour lire tout l'article sur Jetset Magazine.

Michel PRIEUR

## RECRUTEMENTS

que l'on fait, pas seulement pour le salaire à la fin du mois et les tickets restaurant.

Condition *sine qua non* et sans appel pour s'engager chez nous : que l'équipe cgb.fr soit convaincue que vous pourrez vous adapter. Si le groupe ne le pense pas, c'est que vous serez plus heureux ailleurs que chez nous, ce qui n'est pas une critique. Si vous voulez une chance d'intégrer notre équipe ou simplement tester comment se passe un recrutement chez nous, il suffit d'envoyer un cv + photo et lettre de motivation manuscrite à :

CGB - CGF, 36, rue Vivienne,  
75002 PARIS.

Tel : 01 40 26 42 97  
courriel : [joel@cgb.fr](mailto:joel@cgb.fr)

## ÉCHANGEZ VOS VIEUX FRANCS !



pas garder les vieux francs encore échangeables qui ne sont pas neufs ! Et les Curie, même neufs... récupérez les 75 €

Pensez à tous ceux qui dorment dans des



coffres ! Si vous voulez faire des cadeaux, évitez de les faire au Trésor Public !

Michel PRIEUR

## LAVA, EXIT LES MONNAIES :

C'est à ce genre de petits détails que l'on voit la confiance que les habitants d'un pays ont en sa Justice. C'est par pli postal anonyme que j'ai reçu la photocopie d'un article en allemand signé Hartmut Kreutzer et publié dans *nmb*. Pourtant, rien de plus public qu'un tel article... mais il traitait du trésor de Lava, un sujet qui fâche, en France. Malgré mon allemand scolaire, j'ai compris l'article et après quelques recherches, j'en ai trouvé un plus complet signé Ursula Kampmann, dans *Muenzenwoche*. Quelle était donc cette information si brûlante ?

Je faisais remarquer dans mon article consacré à Lava, dans le BN095, que toute la question serait la charge de la preuve. Il est toujours suprenant de remarquer en France que la crainte irraisonnée de la Justice se double d'une franche ignorance de ses mécanismes pratiques. Par exemple, il est pathétique de voir un plaignant qui à force de temps, de peines, de frais, de salive, de paperasses et d'avocats, a réussi à gagner son procès, comprendre que ce qu'il a en mains à la conclusion est un torchon de papier qu'il

lui appartient de concrétiser.

Comprendre aussi que c'est lui qui va devoir faire payer le perdant, qu'il va devoir trouver, à ses frais, l'huissier qui va le plus souvent lui annoncer que son débiteur est insolvable, en fuite et introuvable.

La question de la charge de la preuve est encore plus difficile à gérer et nous allons le voir dans ce cas. Le gouvernement français avait demandé la saisie de deux monnaies supposées venir du Trésor de Lava et mises en vente chez deux professionnels allemands.

Les professionnels ont porté plainte, bien entendu en Allemagne, contre cette décision.

Partant du principe que c'est à celui qui accuse de faire la preuve de ce qu'il avance, le juge a dans les deux cas demandé au gouvernement français de faire la preuve que ces monnaies, un médaillon de Gallien et un aureus de Quintille, provenaient bien du Trésor de Lava.



Nous sommes là dans une logique complètement différente de celle, par exemple, du trésor de Cutz.

Dans le cas de Cutz, on voyait apparaître sur le marché des dizaines d'exemplaires d'une monnaie tellement rare que le seul exemplaire connu était rentré au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale en 1845. Il était donc certain, au delà de tout doute raisonnable dans le cas de Cutz, que les nouveaux exemplaires provenaient d'une unique trouvaille non déclarée.

En revanche, si les médaillons de Gallien et les aurei de Quintille étaient rarissimes avant le trésor de Lava, il en existait en plusieurs exemplaires. On ne peut donc inférer avec certitude de leur simple

## L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS

existence qu'ils proviennent du trésor condamné.

Exit donc la demande française et rendues les monnaies. Le trésor de Lava étant un trésor non déclaré et sans documentation, il est par définition impossible de prouver qu'une monnaie en provient.

On pourrait d'ailleurs aller plus loin et argumenter sur les monnaies publiées dans Trésors Monétaires ou dans la Revue Numismatique de 1958 car les inventaires reconstitués ont été faits à partir de déductions, de probabilités de provenance et de on-dits : rien de factuel.

Revenons sur la question de la charge de la preuve dont nous avons vu que dans ce cas, à la charge de l'accusateur, elle fut fatale à sa requête.

Imaginons qu'il ait été demandé aux accusés de prouver que ces pièces *ne* provenaient *pas* du trésor de Lava, ils se seraient trouvés dans une situation bien difficile. S'il est déjà bien compliqué de prouver un fait positif, il est toujours bien plus difficile de prouver sa négation.

Si je vous demande de prouver que vous avez fait telle ou telle chose, vous avez des chances d'y arriver, mais si je vous demande de prouver que vous ne l'avez pas fait, sauf avec un raisonnement par l'absurde (*si j'avais fait telle chose, il y aurait eu telle conséquence, or cette*

*conséquence ne se constate pas, donc je n'ai pas fait telle chose*), c'est très difficile. Une fois analysée la question de la charge de la preuve, réfléchissons à ce qui se serait passé si le procès avait eu lieu en France.

En droit formel, le problème est exactement le même et la conclusion devrait être identique : retour des monnaies au propriétaire. Mais qui va prendre le risque d'un tel procès ?

Le juge, en France, décide en son intime conviction. Il est plausible de penser qu'il suivrait la demande du Ministère de l'Intérieur et considérerait que la preuve d'origine est faite. Les monnaies seraient donc saisies.

Quelles sont les conséquences de la décision de la Justice allemande ?

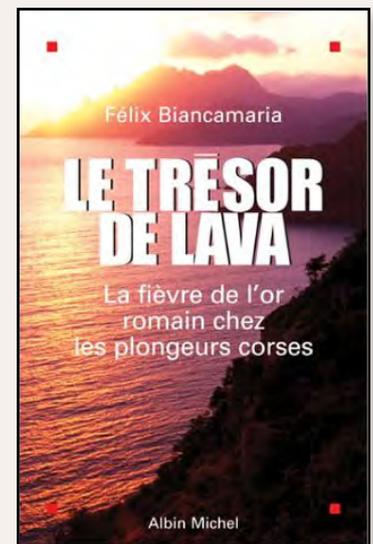
Très exactement l'inverse de ce que souhaitaient les autorités françaises puisque toute monnaie pouvant être supposée provenir du trésor de Lava ira se faire vendre ailleurs, de préférence en Allemagne puisqu'il y a un précédent judiciaire sur le sujet qui fera autorité.

Nous avons donc non seulement un résultat nul sur le plan de la récupération mais au contraire un gros encouragement à la dispersion et à la dissimulation.

En prime, nous avons un échec complet sur le plan de l'amélioration de l'infor-

mation scientifique : tout ce qui a été reconstitué l'a été par recoupement, sans preuves formelles et Sylviane Estiot le dit elle-même dans son étude de Trésors monétaires XXIV : « *La trouvaille n'a jamais été déclarée ; son invention et son éparpillement en vente ont suivi des étapes successives (1957, la décennie 1970, 1985-1986) qui ne permettent pas d'en connaître le véritable profil.* »

Que se serait-il passé si la France était dotée d'une législation à l'anglaise, du type *Portable Antiquities Scheme* ?



## DÉCOUVERTE FORTUITE PUIS EXCAVATION...

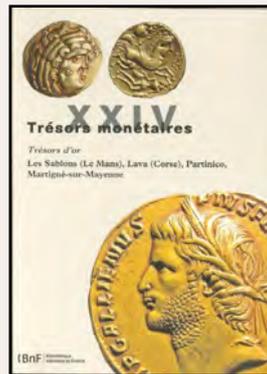
Certes, précaution liminaire, compte tenu de la brillante intelligence que les découvreurs se reconnaissent eux-mêmes (« *on s'est comporté comme des cons* », *verbatim*), on peut craindre que, législation ouverte ou fermée, ils auraient négligé de déclarer leur découverte et que l'affaire se serait terminée de la même manière, scientifiquement et pratiquement en cul-de-sac. Rêvons donc que Minerve aurait éclairé leur lanterne au moment de la découverte et que la France aurait eu une législation à l'anglaise où la propriété au prix du marché revient au découvreur à condition qu'il déclare sa trouvaille et qu'elle puisse être étudiée.

Nos plongeurs corses auraient donc déclaré à la DRAC d'Ajaccio leurs premières découvertes et l'on peut penser que compte tenu de leur importance, la zone aurait été immédiatement bouclée et fouillée toutes affaires cessantes. Comme en Angleterre, la propriété marchande des objets mobiliers (« *portables* »), découverts sur site, aurait été garantie aux découvreurs même si l'excavation proprement dite était faite par les archéologues.

Le trésor aurait été complet, y compris les blocs à moitié fondus et d'éventuels

artefacts qui auraient bien éclairé les circonstances de sa perte, l'étude scientifique aurait pu être faite dans des conditions optimales et l'on peut rêver que le ministère de la Culture aurait trouvé les quelques millions d'euros nécessaires à l'acquisition en bloc de la trouvaille pour la Collection nationale dont elle aurait constitué l'un des fleurons.

Au lieu de ce tableau idyllique, quelle est la situation ?



Un lourd « manque à gagner » scientifique : quelques soient les qualités de la remarquable étude de Sylviane Estiot dans Trésors Monétaires XXIV, que n'eussent-

elles donné sur un trésor complet, certain, accompagné des fouilles archéologiques de contexte ? Certes, le Cabinet des médailles a maintenant trois plateaux d'aurei et de médaillons « gratuits » mais je suis absolument convaincu que si l'on décomptait les coûts de justice et de police liés à cette affaire depuis vingt ans, voire simplement les pertes de TVA sur marges, liés à l'exportation systématique par les acquéreurs de première main des monnaies du trésor hors de France, on se rendrait compte que le prix de revient de ces aurei « gratuits » est délirant pour les Finances de la France.

Je ne chiffre évidemment pas, car elle est inestimable et à l'échelle de l'histoire de l'humanité, la perte d'information sur une trouvaille aussi extraordinaire.

Le comble est que dans le cas du Trésor de Lava, il n'était même pas nécessaire d'attendre une législation à l'anglaise, uniquement utile quand la trouvaille n'est pas totalement fortuite. Le problème juridique de Lava est la législation typiquement française qui attribue à l'État la propriété de tout ce qui est trouvé sur le domaine maritime.

## ...PAR DES ARCHÉOLOGUES : QUI EST PROPRIÉTAIRE ? L'INVENTEUR.

Cette très ancienne législation est à primo-motivation douanière et fut édictée pour pouvoir saisir sans attendre toutes les marchandises abandonnées par des contrebandiers arrivant par mer.

L'utilisation de cette loi pour accaparer un trésor maritime est, restons polis, un détournement complet de l'intention première à la source de ce texte. Interprétation léonine ? Nous sommes en France : « *Le fait du Prince* » a admirablement survécu à 1789.

Rêvons donc que nous sommes dans un pays de droit réel et non seulement formel et que l'on n'y tord pas le bras d'une loi pour en obtenir ce qui n'est initialement pas dans ses attributions.

Reprenons les faits en ce qui concerne la période qui a posé problème, la portion publiée en 1958 n'ayant été rajoutée dans la procédure que par volonté de cohérence. Nous avons quelques pêcheurs corses qui cherchent des oursins et qui tombent sur des pièces d'or. On ne peut rêver trouvaille fortuite plus parfaite !

Imaginons donc que, par l'intervention de Minerve qui leur désembrume le cerveau, ils se précipitent à la DRAC d'Ajaccio, déclarent la trouvaille pour asseoir leurs droits sur celle-ci.

Fouille d'urgence, probablement interdisciplinaire compte tenu de l'importance de la découverte, puis étude au Cabinet des médailles et publication.

Enfin, achat en bloc par le ministère de la Culture ou mise sur le marché partielle ou complète au profit des inventeurs pour moitié et de l'État (propriétaire du sol où la découverte a été faite, ne l'oublions pas !) pour moitié.



La jurisprudence existe, elle est récente et bien connue : les Sablons.

Quand les archéologues finissent la fouille des remblais du Trésor des Sablons et doublent pratiquement le nombre de statères d'or découverts, ces pièces qu'ils ont extraites du sol vont être réunies à celles des découvreurs pour être réparties au profit pour moitié de la ville du Mans, propriétaire du sol, et pour moitié pour les inventeurs.

C'est l'invention dûment déclarée qui établit le droit de propriété, pas le fait d'avoir creusé.



Le découvreur a donc tout intérêt à faire excaver par les archéologues !

Dans le cas de Lava, sans la loi anti-contrebande appliquée hors contexte - tout à fait contestable en droit « naturel » - et l'insondable aveuglement des découvreurs, on aurait pu sauver le trésor et toutes les informations scientifiques s'y rattachant. Au lieu de cela, c'est un gâchis.

Quand reconnâitrons-nous en France l'existence de la Réalité ? Quand en tiendrons-nous compte au-delà des principes aussi philosophiquement charmants que pratiquement contre-productifs et inapplicables ?

Descartes ! Réveille-toi, ils sont devenus fous !

Michel PRIEUR

## Monnaies du règne de Louis XIII (1610 - 1643) (3/4)



1/4 FRANC, Buste lauré au col plat  
5,33 Sols, 3,547g (833/1000)  
Frappes : 1631 à 1641

Retrait : -



1/2 FRANC, Buste lauré au col plat  
10,67 Sols, 7,094g (833/1000)  
Frappes : 1627 à 1641

Retrait : -



BUSTE JUV. COL PLAT  
1 denier tournois, 1,568g  
Frappes : 1618 à 1631

Retrait : -



DBLE BUSTE JUV. COL PLAT  
2 deniers tournois, 3,138g  
Frappes : 1620 à 1629

Retrait : -



cgb.fr\_MONNAIES XXV



cgb.fr\_MONNAIES XXV



© http://www.cgb.fr



© http://www.cgb.fr



1/4 FRANC, Buste lauré au col grand rabattu  
5,33 Sols, 3,547g (833/1000)  
Frappes : 1636 à 1638

Retrait : -



1/2 FRANC, Buste lauré au col grand rabattu  
10,67 Sols, 7,094g (833/1000)  
Frappes : 1633 à 1641

Retrait : -



Hoffmann, Revers :  
réduction du 1/2 Franc



cgb.fr\_MONNAIES XXV



DOUBLE BUSTE LAURE DRAPE  
2 deniers tournois, 3,138g  
Frappes : 1629 à 1640

Retrait : -



cgb.fr

Eric PRIGENT - Michel PRIEUR

www.cgb.fr

Notre lecteur Éric Prigent a réalisé une série de planches pédagogiques où les monnaies de chaque période sont présen-

tées en avers et revers avec toute la série monétaire concernée exposée sur une seule planche. Nous les publions dans un format

suffisant pour permettre l'impression couleur et l'affichage, soit dans une classe, soit pour le plaisir.



**La Cinq Francs Cérés sans légende - Version numérique - SIKNER François - Format PDF (nécessite ADOBE Acrobat Reader) imprimable copyrighté à votre courriel. Lnum06 - 14,50 €net de port.**

L'étude du Docteur Sikner, revue et complétée, est de nouveau disponible, onze ans après sa première parution sur papier.

La nouvelle édition présente un progrès majeur : les 80 pages de textes et planches sont en version numérique. En français courant cela signifie que vous pouvez agrandir les illustrations presque à volonté !

Que celui qui n'a jamais été obligé de regarder une planche d'un livre de numismatique avec une loupe pour vérifier le détail d'un coin me jette sa première trame d'imprimerie !

L'achat de ce livre est un *must* non seulement pour encourager le Docteur Sikner à produire d'autres études du même genre mais surtout pour vous permettre de classer (et de rechercher les variétés ignorées de ceux qui n'ont pas le livre !) vos pièces de cette série. L'étude est un modèle de ce qu'il faudrait faire pour toute la numismatique française !

Michel PRIEUR

**IN CAUDA VENENUM**

On devrait toujours laisser volontairement une erreur dans les ouvrages que l'on publie. Cela permet de pister sans erreur possible ceux qui les utilisent sans les citer !

Dernier épinglé en date, la grande maison qui a vendu la collection AH sans citer un seul de nos *pedigree*. Elle nous a donc obligés à publier un BN entier, le *BN093*, pour fournir au public les origines des pièces de cette collection dont un grand nombre provenait de MONNAIES VI, Collection Kolsky, ou de MONNAIES X, Collection Davis.



Notre sujet est justement une pièce de Kolsky, le 3106, un essai de frappe en argent.

Nous avons fait l'erreur dans le catalogue Kolsky de l'attribuer à Lucien Bazor alors que c'est évidemment Raymond Joly, à la chouette, donc la Cinquième République...

Comme c'est curieux, la grande maison qui ne cite pas nos *pedigree* fait exactement la même erreur et classe cet essai dans la Quatrième République. La rédaction de son catalogue où les nôtres ne sont pas cités aurait-elle pourtant été faite en recopiant ceux-ci ? On voit difficilement une autre explication.

Comment le savons-nous ?

C'est un spécialiste de la Cinquième République qui a raté l'essai faute de l'avoir vu, qui en est vert de rage et est venu s'en plaindre... à nous !

Michel PRIEUR

**ACHARNEMENT THÉRAPEUTIQUE !**



*Si non e vero e bene trovato*, et bravo Jean-Claude !

Michel PRIEUR



Communiquée par Philippe Théret, la plus étrange des Dupré cuivre jamais vue : cassée et rafistolée par un forgeron. La réparation est manifestement d'époque, bricolée mais par quelqu'un qui disposait d'un minimum de matériel, et les deux moitiés correspondent effectivement. Pourquoi avoir pris la peine pour un décime de faire un tel travail ???

C'est Jean-Claude Chort, le *gourou* des fautées, qui a trouvé l'explication ! Avouons aussi que la monnaie faisait couler beaucoup d'électrons car le prix qu'elle atteignit défiait l'imagination : 600 € ! A côté du caducée, sur la ligne de fracture, on voit une cupule en creux, sèche et nette, un léger renflement de l'autre côté.

Jean-Claude Chort a compris ce qui s'était passé et a reconstitué l'histoire : c'est une balle de mousquet qui a formé la cupule, cassant la pièce au lieu de tuer le bonhomme. Celui-ci, éperdu de reconnaissance, décida symboliquement de sauver la pièce qui lui avait sauvé la vie.

**UNE IMAGE DE PLUS EN CI !**

Notre lecteur P.C. vient d'acquérir le demi-franc avec la deuxième position de la tulipe en 1810, qui n'était jusqu'à présent validée que par la description d'un demi-franc en très mauvais état dans la collection Sobin, sans illustration.



Certes, celui-ci est aussi en très mauvais état et d'ailleurs peut-être est-ce l'exemplaire Sobin ! Victor Gadoury a eu beaucoup de petits états de Sobin à vendre et il travaillait beaucoup avec l'Italie, d'où remonte cet exemplaire.

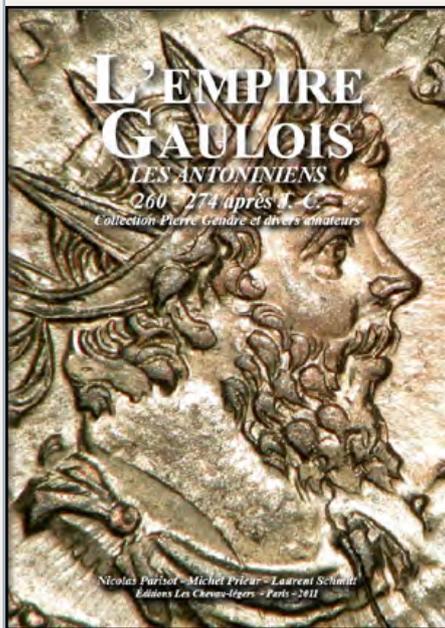
En tous cas, le millésime est confirmé sans discussion et la série des demi-francs tête aurée Empire est maintenant complètement illustrée, reste à l'améliorer et à nous envoyer des photos de tous les exemplaires que vous verrez marqués d'un rond noir en fin de ligne dans le FRANC IX.

Ce qui est amusant est que cette monnaie a provoqué des discussions, particulièrement à cause du prix qu'elle a atteint... 770 \$ donc 550 € nettement plus que la cote. Vous allez savoir pourquoi cette monnaie a atteint un tel prix : notre lecteur a déjà trois 1810 tulipe sur les quatre faciales possibles. Il ne pouvait pas laisser passer la quatrième !

Michel PRIEUR

## LE COIN DU LIBRAIRE

PARISOT Nicolas, PRIEUR Michel, SCHMITT Laurent, *L'Empire gaulois – les antoniniens (260-274 après J.-C.)*. Collection Pierre Gendre et divers amateurs, Paris, 2011, broché, format A5 (14,8 x 21 cm), LXXX + 144 pages, illustrations en couleurs. Code : **Le56** – Prix : **29€**



*L'Empire gaulois* est le dernier né de notre collection l'Histoire des monnaies, qui comporte actuellement onze titres. Il est le second de l'année après *Monnaies Grecques, Essai sur la mythologie de la médecine en Occident*, collection Charles Haas. Cette collection, débutée en 2004 avec *Monnaies romaines*, s'enrichit et connaît un succès mérité. Nous en sommes au cinquième tirage pour *Monnaies romaines* (9.000 ex.) et au deuxième pour *Monnaies royales* et *Monnaies féodales*.

Nicolas Parisot est passionné par le monnayage de l'Empire gaulois. Depuis son arrivée en 2006, il classe toutes les monnaies de l'Empire gaulois, et le trésor de Cunetio ne quitte pas son bureau. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous a poussé à publier *L'Empire gaulois* car les principaux ouvrages sur le sujet sont épuisés depuis longtemps et sont devenus introuvables comme l'ouvrage de Pierre Bastien sur les bronzes de Postume ou le trésor de Cunetio : ils coûtent donc très chers, autour de 500€ chacun !

*L'Empire gaulois* n'aurait pas vu le jour sans la volonté de Nicolas Parisot de

le réaliser. Nous avons déjà publié en 2004, **ROME XV**, un catalogue consacré à l'Empire gaulois, rédigé en partie par Jérôme Mairat pour les introductions.

Notre mise en vente de la collection de Pierre Gendre avec des antoniniens provenant des trésors de Roquencourt et de Méricourt l'Abbé (Somme), publiés dans les *Trésors Monétaires VIII* et *XIII*, nous a incité à nous remettre au travail.



Le résultat est *L'Empire gaulois – les antoniniens (260-274 après J.-C.)* Collection Pierre Gendre et divers amateurs. En réalité, nous sommes partis de la trame de **ROME XXIX**, publié en juillet 2011, auquel quatre-vingt pages d'introduction ont été ajoutées. Outre une introduction (pages VIII-IX) avec les origines de

## EG : L'EMPIRE GAULOIS !

l'usurpation de Postume (pages X-XI) et un mode d'emploi pour pouvoir bien utiliser l'ouvrage (pages XII-XVI), la force et l'utilité de cet ouvrage repose sur le classement des émissions pour les antoniniens de l'Empire gaulois (pages XIX-LXXX).

Pour chaque règne, nous trouvons une biographie de l'empereur, une introduction sur le classement des émissions, un tableau des émissions, un tableau de concordance bibliographique et des planches photos en couleur de tous les exemplaires disponibles.

*L'Empire gaulois* n'est plus un simple catalogue de vente amélioré, mais un véritable ouvrage pratique et utilitaire qui rendra de grands services à tous les collectionneurs, spécialistes ou chercheurs, en leur faisant gagner beaucoup de temps. Il est déjà certain que l'abréviation **EG**, choisie pour cet ouvrage sera souvent utilisée au même titre que les ouvrages d'Elmer, de Cunetio, du RIC ou de l'AGK.

Le règne de Postume (260-269) occupe les pages XIX-XLVI, celui de Lélien (269) (pages XLVII-XLIX), celui de Marius (269) (pages XLIX-LII), celui



de Victorin (269-271) (pages LIII-LXV), celui de Domitien (269) (pages LXVII), qui n'est connu que par deux exemplaires seulement, enfin ceux de Tétricus I<sup>er</sup> et de Tétricus II, son fils (271-274) (pages LXVIII-LXXX).

Cette introduction est fondamentale et elle fait le point sur un demi-siècle de recherches. Elle est complétée par le catalogue qui se trouve aux pages 9 à 140, complété par une bibliographie et deux index des légendes de droit et de revers (pages 141-144).

De nombreux agrandissements en couleur viennent compléter ce panorama. Grâce à des prêts de collectionneurs privés et au musée de Nantes (Gildas Salaün, pour l'antoninien de Domitien) plusieurs antoniniens rarissimes sont illustrés ici pour la première fois.

Le tirage de *L'Empire gaulois* n'est que de 1.200 exemplaires. N'attendez pas pour vous procurer cet ouvrage, pour vous-même ou pour l'offrir, les fêtes ne sont pas loin ! Profitez-en aussi pour compléter votre collection d'ouvrages de la série l'Histoire des monnaies !

Laurent SCHMITT

# LES MONNAIES GRECQUES

Nous avons réalisé en 2011 deux ventes spécialisées en monnaies grecques et dans les deux cas nous avons constaté des réactions d'amateurs, des coups de cœur imprévus.



Des collectionneurs spécialisés qui ne s'étaient jamais intéressés aux monnaies grecques téléphonaient pour demander un exemplaire du catalogue papier, se renseignaient, s'émerveillaient.

Certes, dans les deux cas, la mise en page des catalogues a été particulièrement soi-

gnée, l'impact visuel des catalogues était remarquable mais nous faisons toujours de beaux catalogues : il y avait donc l'effet « monnaies grecques. »

Une question revint plusieurs fois : « Ces monnaies grecques sont-elles de bons investissements ? » En français courant puisque le terme d'investissement, qui impose une modélisation formelle, ne s'applique que très difficilement aux domaines artistiques, « y a-t-il un risque de perte pécuniaire à la revente ? »

La question est logique et tient simplement à l'ignorance de ces collectionneurs du monde des monnaies grecques. Connaissant leur domaine habituel, qu'il s'agisse des romaines, des royales ou des modernes, ils n'y éprouvaient aucune inquiétude. Les grecques, de toute évidence un autre monde, suscitaient des interrogations.

Que répondre ?

D'abord les généralités valides pour tous les domaines de la numismatique. Il faut bien acheter et bien revendre. Pour cela,

être bien conseillé. Pour le reste, commençons par quelques banalités.



Les prix des monnaies grecques fluctuent de la même manière que ceux de tous les autres domaines de la numismatique.

Les prix sont meilleurs en période de vaches grasses et moins bons en période de crise sauf si cette crise se double d'une inflation ; les acheteurs sont alors prêts à payer plus cher car ils anticipent la perte de valeur de la monnaie papier.

## UNE COLLECTION SÛRE

Pour les Grecques comme pour toute la numismatique classique, il n'y a pas de cotes fixes et toute analyse financière doit se faire en statistiques sur un ensemble de monnaies.

Pourquoi ? Parce que les monnaies de collection sont tout sauf fongibles.

Si personne, pour une raison quelconque et imprévisible, n'a envie le jour précis d'une vente d'un tétradrachme d'Athènes ou d'une 5 francs Pétain, ces monnaies vont se vendre à un prix très bas, à la réserve... Ces deux pièces pourront faire 30% de plus dans une vente où il y aura amateur.

Plus large encore sera l'éventail pour tout ce qui est atypique et mal connu d'un public large. Sachant qu'il est impossible de modéliser, il faut toujours raisonner en groupes d'achats ou de ventes.

On peut même recommander de ré-affecter à chaque pièce achetée dans une vente un prix d'estimation après la vente, éventuellement différent du prix effectivement payé. Ce qui avait été obtenu dans un trou d'air à un prix clairement sous-évalué devait être enregistré plus cher que le prix payé, de la même manière que la pièce coup de cœur un peu surpayée devrait être notée à un prix de revient inférieur. Le tout étant que le total des dépenses de la vente en question soit affecté, bien entendu.

Pour les grecques comme pour le reste, on n'achète pas, sauf si l'on ne peut vraiment pas faire autrement, de petites monnaies en état moyen ni de pièces à problème, c'est à dire à défaut majeur. On achète aussi joli que possible pour le type... dans ses moyens.



En quoi les Grecques sont-elles différentes ? Certains critères d'évaluation de qualité des monnaies grecques sont différents de ceux des autres domaines de la numismatique.

Le style, par exemple, est une donnée fondamentale. Chaque monnaie grecque est issue d'une paire de coins gravés à la main. Si une petite ville va avoir un seul graveur pendant de nombreuses années, une grande ville en aura plusieurs. Ne

parlons pas des frappes impériales comme celles d'Alexandre ou des frappes à type immobilisé pendant un siècle ou deux ! Ces graveurs peuvent être de grands artistes ou de simples tâcherons : le prix s'en ressent lourdement.

On ne trouve aucune numismatique, sauf la médaille, où l'artiste a autant d'influence sur le résultat final et où la qualité du graveur va autant influencer sur le prix.

La qualité de frappe, le centrage, la fraîcheur du coin, la largeur du flan... toutes notions qui sont anecdotiques dans la plupart des autres numismatiques, sont essentielles pour les monnaies grecques.

Comment bien acheter et bien revendre des monnaies grecques en tenant compte de ces spécificités ? Il faut être bien conseillé.

On dit souvent qu'un « investissement » est d'autant plus sûr que son marché est important.

Pour une raison que nous verrons ci-dessous, le fait qu'elles attirent avant tout les esthètes amateurs de beauté et rebutent les philatélistes, le marché des monnaies grecques n'est pas le plus large, il ne représente par exemple qu'une fraction du marché des monnaies américaines modernes.

## UNE COLLECTION MONDIALE

En revanche, les Grecques représentent le marché le plus mondial le plus étendu qui puisse exister en numismatique.



À cela quatre raisons :

Tout d'abord les monnaies grecques sont historiquement les premières monnaies : la Monnaie est une invention grecque. Quelques soient les monnaies que l'on collectionne, elles n'existent que par les grecques.

Ensuite, parce que le langage visuel des monnaies grecques, le classicisme le plus pur, est directement intelligible par tous, trans-cultures. L'une des plus belles collections de monnaies grecques publiées ces dernières années a été *Ancient Greek Coins from the Zhuyuetang Collection*, construite à Hong-Kong. Le plus important acheteur actuel de monnaies grecques est le neveu de l'émir du Qatar, le Prince Saud Al-Thani.

La beauté des monnaies grecques est perceptible directement quelque soit le niveau de culture. Le test peut en être fait avec n'importe qui, n'importe où, il suffit de montrer une monnaie à la cantonnade.

Une monnaie grecque interpelle, parle, communique, interroge.

La décision de collectionner les grecques est une décision peu commune, avant tout car elles ne se prêtent pas aux collectionneurs « philatélistes ».

Revenons sur ces définitions. L'immense majorité des numismates actuels ont des structures mentales de philatélistes : il leur faut des catalogues, des numéros, des cases à cocher, des séries à compléter. Pratiquement impossible avec les grecques, presque chacune est unique pour une raison quelconque, ne serait-ce que les particularités de sa frappe : pas de séries formatées comme celle des 1 franc de la V<sup>e</sup> République.

Pour qu'un philatéliste s'intéresse aux grecques, il faudrait qu'il fasse une révolution culturelle ; or ce sont les structures mentales « philatélistes » qui forment les gros bataillons des collectionneurs, quelque soit le type de collection.

Dix fois moins nombreux que les « philatélistes », on trouve les collectionneurs *détectives* qui s'intéressent à reconstituer des logiques, à compléter ou établir des *corpus*, à chercher à comprendre les raisons et les structures des émissions. Pour les Grecques, le travail est pratiquement

## UNE COLLECTION PLAISIR

terminé car les émissions sont souvent très faibles (ce sont des villes qui frappent à la période classique, pas des empires !) il s'y trouve des énigmes, pas des mystères.



Il nous reste, encore moins nombreux, ceux qui sont faits pour les Grecques, les esthètes. Ils collectionnent l'objet en soi, pour sa beauté et son histoire, pas parce que c'est le n° 32 et qu'ils ont déjà les 30, 31, 33 et 34 du catalogue.

Par rapport au XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve aujourd'hui peu de collectionneurs esthètes. Pourtant, comme leurs prédécesseurs du XIX<sup>e</sup>, ceux du XX<sup>e</sup> sont souvent riches. Ils collectionnent la peinture, la sculpture, les arts primitifs, les livres, les photos... bref, ils collectionnent ce qu'ils connaissent. Qui sait ce qu'est la numismatique ? Très peu de monde...

Un jour, c'est certain, les esthètes reviendront aux sources et là, les Grecques retrouveront leur rang. Ceci se passera simplement par internet et les *corpus* en ligne qui permettent à tous de visiter des catalogues ou archives de ventes et bientôt des collections seront en ligne.



L'éventail des monnaies grecques est, en termes de prix, immense. On commence sans problème à 300 euros avec un stathère de Corinthe au monogramme peu commun, vers 400 ou 500 euros avec une drachme de Rhodes FDC de la trouvaille de Sticho. Dans les 400 euros, on peut avoir un tétradrachme d'Alexandre frappé à Babylone. Babylone ! *Bab Illou*, la Porte de Dieu. Avoir une monnaie d'une ville dont le nom rythme la Bible, qui se trouvait physiquement à Babylone alors qu'Alexandre y était. Pour 400 euros ? Quel prix ridiculement faible !

Certes, on peut aussi trouver des monnaies grecques qui atteignent des centaines de milliers d'euros mais de quelques centaines d'euros à quelques centaines de milliers d'euros, il y a des dizaines de milliers de monnaies possibles.

J'imagine difficilement que l'on puisse perdre de l'argent en achetant des monnaies grecques.

Comment commencer une collection ?

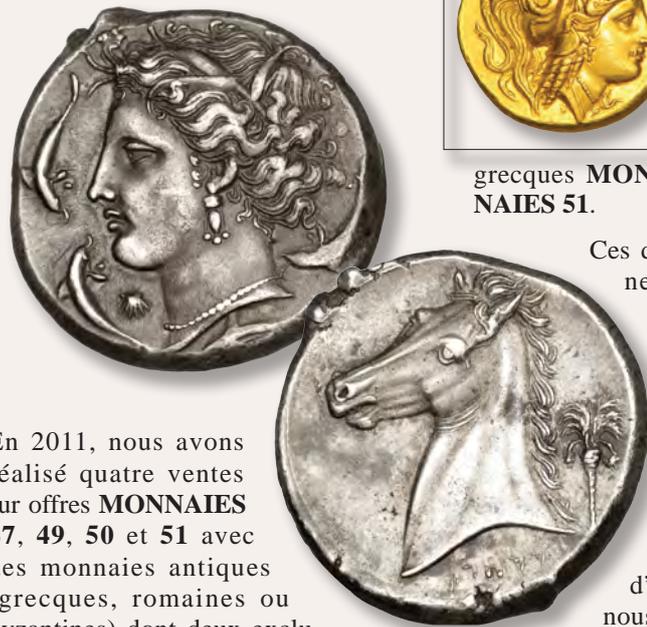
Au goût ! Sélectionnez dans une vente ou une boutique ce qui vous plaît, misez sans excès sur chaque monnaie ou choisissez ce qui vous semble raisonnablement évalué. Vous n'avez aucun impératif sauf d'acheter des monnaies qu'il vous fera plaisir de regarder comme vous regardez un tableau au mur. Les monnaies grecques ? C'est un musée à domicile !

Michel PRIEUR

*Nota*, sur la question des faux, les grecques sont des cibles fréquentes mais sont mieux protégées que les modernes pour les frappes de bronze et d'argent. La qualité des graveurs les rend pratiquement incopiables de nos jours, les surfaces après deux mille cinq cent ans sont difficiles à reproduire et les technologies de copie de coins rendent mal sur des monnaies qui ne sont pas plates et de facture industrielle.

# MONNAIES 51 : GRECQUES

## MONNAIES 51 : JAMAIS DEUX SANS TROIS ?



En 2011, nous avons réalisé quatre ventes sur offres **MONNAIES 47, 49, 50** et **51** avec des monnaies antiques (grecques, romaines ou byzantines) dont deux exclusivement réservées aux monnaies



grecques **MONNAIES 47** et **MONNAIES 51**.

Ces deux ventes exceptionnelles, l'une en mars, l'autre aujourd'hui montrent la santé de ce secteur. Si nous ne reviendrons pas sur **MONNAIES 47** dont nous avons examiné les résultats à la loupe dans le *Bulletin Numismatique* d'avril 2011, nous allons nous pencher sur ceux de **MONNAIES 51** qui nous interpellent et nous invitent à réitérer

dans le futur ce type de vente. Collectionneurs, si vous avez des monnaies grecques de très belle qualité et/ou rares, n'hésitez pas à me contacter afin d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour valoriser votre ensemble ou vos monnaies à l'unité !



Scrutons tout d'abord les grandes masses. **MONNAIES 51**, c'est 327 monnaies grecques. 174 collectionneurs (bordereaux) ont participé à cet événement. Le total des offres reçues est de 1.413.113€ et de 578.951€ pour les offres les plus

de plus de quatre lignes par bordereau et de plus de trois ordres par pièces vendues ! Ce type de résultat n'est normalement atteint que pour les monnaies françaises. Les monnaies grecques seraient-elles en train de rejoindre ce club très fermé ? Nous allons essayer de répondre à cette question.



le tétradrachme de Marathos n° 295 est adjugé à 10.200€ sur une offre maximum à 45.100€ ce qui constitue l'offre record de la vente avec quatre offres au total sur une estimation de 5.800/9.500€ La quatrième de couverture, le distatère d'or d'Alexandre III le Grand n° 81, est très disputé avec cinq offres et un prix réalisé de 25.100€ sur un maximum à ce chiffre et une estimation de 14.500/30.000€ Le rarissime pentadrachme d'or de Ptolémée Ier se vend 14.000€ avec six offres et un maximum de 15.100€ sur une estimation de 7.500/15.000€ Le numéro 2, lui part à



hautes avec un total des prix réalisés de 383.176€ pour 229 lots vendus, soit 70% de la vente. Au 24 novembre, il reste 98 lots disponibles au prix de départ jusqu'au 16 décembre, de quoi bien préparer les Fêtes et s'offrir une monnaie grecque à prix sage. Il reste un chiffre à donner qui n'apparaît pas dans la liste des résultats : c'est le nombre de lignes d'ordres, 741 pour **MONNAIES 51**, soit une moyenne

42 pièces ont reçu cinq offres ou plus le record étant détenu par le numéro 23 de la vente qui reçoit vingt-deux offres, c'est-à-dire que sur 175 bordereaux, 12,5% des enchérisseurs ont placé ce tétradrachme sur leur bordereau qui se vend finalement 4.200€ sur une offre maximum à 5.905€ avec une estimation de 1.500/2.500€ La pièce de couverture,



3.200€ sur un maximum à 4.081€ avec huit offres sur une estimation de 750/1.200€ Le n° 13, le tétradrachme de Rhégium est parti, à 6.550€ sur une offre à 9.999€ avec trois offres. Le numéro 101, magnifique tétradrachme de Démétrius Poliorcète avec la victoire de Samothrace se vend à 4.650€ sur un maximum à 18.888€ et deux offres sur une estimation à 4.200/7500€ Le dishekel de Tyr n° 297 part à 8.000€



# MONNAIES 51 : GRECQUES

sur une offre maximum à 13.200€ et quatre offres sur une estimation à 2.500/4.500€ Le premier tétradrachme de Ptolémée V n° 319 est parti à 5.450€ avec un maximum à 13.200€ et cinq offres sur une estimation de 2.100/3.500€ Nous pourrions ainsi multiplier les exemples.



Nous avons donc des résultats contrastés. La première donnée générale est que les monnaies grecques se vendent bien en ce moment, plus particulièrement les



bien le statère d'or de Tomis au nom de Lysimaque n° 59 qui est donné à 1.800€ sur une offre à 4.560€ Le dishekel de Tyr n° 296 se vend à 2.600€ au prix de départ sur une offre maximum à 9.100€ et le dernier dishekel de Tyr n° 298

Nous vous invitons à visiter notre site et à consulter les résultats de **MONNAIES 51** car ils sont très enrichissants et évocateurs. Nous avons par exemple aussi le nomos de Crotone, n° 9 qui est parti au prix de départ à 3.200€ avec une offre à 7.000€ ou

part lui aussi au prix départ à 2.200€ sur une offre maximum à 5.800€ Le rarissime statère de Naxos (Cyclades) est parti lui aussi au prix de départ à 4.500€ sur une offre maximum à 5.218€



cuse signé d'Évainète restent disponibles jusqu'au 16 décembre au prix de départ,

monnaies rares, les très beaux états de conservation, les « pedigrees » connus et reconnus. Nous avons dans **MONNAIES 51** un panel très large avec des prix de départ compris entre 250 et 14.500€ Chaque type de monnaie a son public. Les monnaies d'Italie du Sud (Grande Grèce) et de Sicile sont toujours très recherchées. Les monnaies des royaumes de Thrace et de Macédoine sont en train de trouver leur public malgré un ensemble conséquent. Les monnaies de Grèce Centrale et du Péloponnèse étaient trop peu nombreuses pour tirer des conséquences valides. Les monnaies de l'île de



Crète n'ont pas trouvé leur public en première phase dans **MONNAIES 51**, c'est bien dommage. Le très bel ensemble d'Asie Mineure a connu un succès plus mitigé et c'est là qu'il reste le plus de monnaies encore disponibles au prix de départ, allez voir ! Les monnaies des royaumes de Syrie, des provinces de Syrie et de Phénicie ont été demandées, la série était exceptionnelle. Pour conclure, nous avons un résultat contrasté pour les monnaies des Lagides. 98 monnaies de 250€ pour la petite drachme d'Antiochus VII, à 14.000€ pour le décadrachme de Syra-



une aubaine pour ceux qui feront cette démarche. Il ne reste qu'une monnaie en or, le n° 315 demi-mnaieon de Ptolémée III Évergète à 4.200€ Il y en a encore pour le moment pour tous les goûts et toutes les bourses !

Ne boudez pas votre plaisir, débutez une collection de monnaies grecques, c'est une belle Histoire.

Laurent SCHMITT





# AUGUSTE ET TIBÈRE,

Nous ne le dirons jamais assez, numismates et historiens d'art gagnent à coopérer. L'étude des monnaies s'enrichit d'une confrontation avec celle des pierres gravées, et des antiquités de pierre, de métal et de terre-cuite. Prenons l'exemple d'un aureus d'Auguste, courant en mauvaise conservation mais introuvable en bel état, qui montre une scène similaire à celle que l'on trouve sur un étui d'épée d'argent.

Frappé entre 15 et 13 avant J.-C., cet aureus lyonnais présente la tête nue d'Auguste à l'avant, et la légende AVGVSTVS DIVI F. La monnaie de Lyon avait été fondée par Auguste, parti en Gaule en 16 – pour trois ans.

Sur le revers est inscrit IMP X, et l'on y voit Auguste assis sur un piédestal, recevant des branches de ses fils adoptifs Néron Claude Drusus et Tibère – cha-



cun portant un *parazonium*. Ce type fait suite aux succès militaires de Drusus et de Tibère, en 15, lorsqu'ils conquièrent Raetia et Noricum – étape préalable aux campagnes de Drusus en Germanie, et à celles de Tibère en Illyrie.

Ce type monétaire est donc clairement dynastique, avant même que les fils adoptifs d'Auguste ne contribuent à véritablement agrandir l'Empire.

Or Drusus, mort de manière prématurée en 9 avant J.-C., ne figure pas sur un

## EN MONNAIES ET SUR L'ARGENTERIE



splendide fourreau d'épée conservé au British Museum (inv. GR 1866,0806.1).

Cet étui de 575 mm de long, trouvé à Mayence en Allemagne puis offert par Félix Slade en 1866, est en bronze étamé et doré.



Contrairement au type monétaire, Auguste y est représenté comme Jupiter : demi-nu, sur un trône, entre *Mars Ultor* et une Victoire. Par ailleurs, Tibère ne présente plus une branche, mais une petite Victoire.

Cela pourrait suggérer pour le fourreau une datation plus tardive que celle de la monnaie, peut-être même postérieure à la mort de Drusus.

La monnaie est certainement belle, mais ne prend-elle pas toute sa valeur historique une fois rapprochée de cet étui d'épée, et la datation de cet étui ne doit-elle pas être reconsidérée en raison de cette monnaie ?

Copyright :

\* Numismatica Ars Classica, vente 62, Zurich, 6 octobre 2011, lot 2014



Nous ne pouvons trop recommander le petit ouvrage d'Andrew Burnett, *Interpreting the past COINS*, Londres 1991, dans lequel ce rapprochement fut suggéré.



Hadrien Rambach  
tel. +44 7955 309 858  
coinadvisor@yahoo.co.uk

## LES CONS, ÇA OSE TOUT...

... c'est même à cela qu'on les reconnaît, disait Michel Audiard : le détectomane qui est allé faire des trous dans la cour d'un musée, on peut dire qu'il a osé !

C'est dans la *Nouvelle République* que nous trouvons l'article qui raconte cette incroyable histoire, cliquez pour découvrir jusqu'où peut aller l'imbécillité crasse et l'appât du lucre.

C'est le directeur du musée de Rauranum qui a découvert le pot-aux-roses lundi : « J'ai trouvé un trou d'environ un mètre de diamètre devant le musée, explique Ludovic Malécot.

J'ai d'abord cru que des ouvriers intervenaient sur le réseau d'eau. Mais le voisin m'a dit que dimanche soir, il avait fait déguerpir un gars équipé d'une pelle et d'une "poêle à frire". »

Non seulement le site de Rauranum, aujourd'hui Rom est en soi un site archéologique mais on aurait pu penser qu'un musée, même pour le plus abruti des détectomanes, serait non seulement un lieu privé mais encore de toute évidence, un lieu où l'on ne fait pas de trous !

À ce compte, autant aller carrément détecter dans les vitrines du Louvre ou

taper au Père Lachaise pour chercher des dents en or !

Ce type de faits divers pathétique - qu'un humain puisse être bête à ce point est dégradant pour toute l'espèce humaine - montre une fois de plus qu'il faut absolument que les associations fassent un ménage permanent et veillent à faire

surveiller par des amateurs sérieux ce qui se passe sur le terrain.

Laisser sévir dans la nature un abruti muni d'un détecteur finira un jour par servir de prétexte à faire interdire définitivement à tous la prospection de loisir.

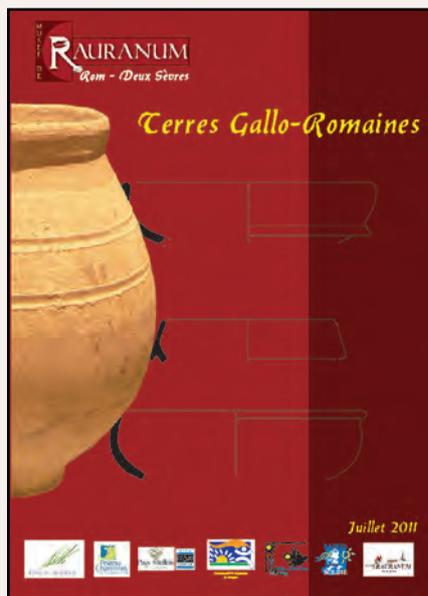
Si les associations d'amateurs de détection de loisir n'agissent pas à chaque fois que l'occasion se présente, qui le fera ?

*Les associations de lutte contre les amateurs de détection de loisir !*

Je répète ma suggestion de l'article sur Malain, BN092 page 14 : les associations d'amateurs de détection de loisir devraient se porter partie civile à chaque occasion où un utilisateur de détecteur est pris à violer la loi d'une manière éhontée.

Après tout, ce sont les Fédérations de Chasse qui sont en pratique responsables des permis de chasse, pourquoi ne pas créer dans les associations un permis de détecter ? Il garantirait au moins que la loi est connue du porteur et que l'on n'a pas affaire à « quelqu'un qui ose tout. »

Michel PRIEUR



## DES DUPRÉ CUIVRE VENDUES

### LEUR PESANT D'OR...

Depuis quelques mois, on assiste à des records de prix atteints par des Dupré en cuivre, par exemple :

- vente iNumis16 n°810, un Décime An 5A/I en état TTB (F.128 d'après le catalogue), vendue 651 euros avec une offre maxi à 1925 euros et quatre enchérisseurs !

- sur un grand site d'enchères : une 5 centimes An 5 W CNIQ, état B (et qui ne fait pas semblant d'être B !), vendue 1200 euros avec 13 enchères !

On voit donc que ces « raretés » peuvent atteindre en valeur l'équivalent de deux à trois fois leur poids en or.

Ce phénomène existait depuis longtemps déjà sur les Union et Force, mais il est bien plus récent sur les Dupré en cuivre.

Après les Amis des Dupré, il va peut-être falloir parler maintenant des Fous des Dupré ?

En tout cas, l'époque où l'on pouvait trouver des Dupré inédits pour quelques euros semble en passe de se terminer.

Tant pis pour les amateurs fauchés, mais tant mieux (?) pour la numismatique française.

E.T.

#### NOTE DU BN

Le but poursuivi par les auteurs du FRANC a toujours été le même depuis quinze ans : faire que les monnaies soient à des prix justes mais *juste* ne signifie pas forcément *doux* !

Ce qui, à notre avis, est profondément injuste, est qu'une monnaie dont il existe moins de cinq exemplaires connus ne vaille que dix fois le prix d'un exemplaire courant dont on peut presque trouver des sacs !

Reprenez les vieux FRANC, pointez les évolutions. Oui, les vraies raretés Dupré commencent à valoir de vrais prix. Certes, cela handicape les chineurs qui savaient déjà, il y a dix ans, qu'il fallait ramasser telle ou telle particularité qui n'était alors pas à son prix.



Aujourd'hui, la fouille dans les bacs des Puces peut vraiment payer et ceux qui ont bien acheté quand tout le monde dédaignait les Dupré cuivre sont récompensés. N'est-ce pas juste ?



## DEUX « PRESQUE TYPES »



D'autres lignes devraient voir le jour dans le **FRANC X**, faute d'avoir eu le temps d'éplucher en détail les résultats des travaux menés par Christian Gor et publiés dans le *Bulletin Numismatique* n° 89, pages 13 à 18.



cimes an 7/5 A coq sur corne ; le décime an 8/5 I ; une mention particulière pour la cinq centimes an 5 R/A coq sur corne F.115/13 du **FRANC VIII** qui devient une cinq centimes an 5 R/I.

La découverte essentielle, en Dupré cuivre, se porte, une fois n'est pas coutume, sur la pièce d'un centime. Une nouvelle étude sur un échantillon de trois cents exemplaires a permis de créer cinq nouvelles lignes : gros et petit 6, gros et petit 7, et une an 6 53/49 perles.



frappé des exemplaires à ce buste et de créer ainsi neuf nouvelles lignes (1807 A, 1808 A, 1808 B, 1808 BB, 1808 D, 1808 H, 1808 I, 1808 M et 1808 W).

Le buste fort est très facile à reconnaître quand on a bien dans l'œil le type « tête de nègre » car c'est en réalité un coin de tête de nègre auquel le Graveur général a rajouté une couronne de laurier, selon les nouvelles instructions.

Bien évidemment cette liste n'est pas définitive. Si vous disposez d'un exemplaire provenant d'un atelier n'ayant pas encore été retrouvé au buste fort, merci de nous faire parvenir une photo de votre monnaie, nous créerons et coterons alors une nouvelle ligne dans le **FRANC X**.

Parmi les écus, trois nouvelles lignes dans le type F.308 dues à des coins modifiés, des 5 francs 1815/4 A, I et L qui viennent compléter les M et Q déjà présentes dans le **FRANC VIII**. Un article à leur sujet,

Nous avons eu le temps, en revanche, pour cette édition d'approfondir nos recherches sur le nouveau type de demi-franc Napoléon Ier (F.177) découvert dans le **FRANC VIII**. Un pointage et une étude, publiés dans le *Bulletin Numismatique* n° 87, pages 16 à 20, ont permis de mettre en évidence un second type de buste (buste fort), d'établir la liste des ateliers ayant

## LE FRANC IX COMPORTE 4881 LIGNES

paru dans le *Bulletin Numismatique* n° 91, pages 4 à 7, a mis en avant la probable existence d'une matrice préparée sous la forme [différent] 181\_ [lettre d'atelier].



Une seconde matrice a également été identifiée, 1860/50, sur les pièces de 20 centimes, 5 francs or et 20 francs or pour les ateliers de Paris et de Strasbourg.

les 1/4 franc 1832/1 A et K, le demi-franc Bonaparte Premier Consul an 12 MA sceau de Salomon, les demi-franc Napoléon Empereur an 13 I, M et Q sans point après FRANC, les 1/2 franc 1835 grand et petit 5, la 50 centimes 1867 grand BB,



la 1 franc 1855 A avec les différents inversés sous le buste, la 1 franc 1856 D petit lion, la 5 francs 1856 petit A, la 5 francs 1869 petit BB, sans oublier les 1 franc 1827 A, 1828 L et 1828 Q à matrice de revers de quatre feuilles.

Il est très probable que chaque édition du **FRANC** à venir continuera à avoir son comptant de telles petites variantes. En or, outre le presque-type en 40 francs Bonaparte Premier Consul et les 5 francs et 20 francs 1860/50, on trouve aussi une 20 francs 1827 A avec matrice à cinq feuilles au revers et une 20 francs 1830/26.

Pour les monnaies retirées, plusieurs cas de conscience de monnaies que nous avons encore laissées, mais que nous devrions retirer car certaines lignes portent prime parfois depuis plus de dix ans et l'espoir de voir apparaître la monnaie décrite a pratiquement disparu. Néanmoins, des pièces sont apparues entre le **FRANC VIII** et le **FRANC IX**, et les lignes ont été complétées de cotes alors que tout espoir semblait perdu, comme par exemple le 1/4 franc 1827 I, le 1/2 franc 1827 D, le 1/2 franc 1835 B, la 1 franc 1828 I, la 1 franc 1837 BB, la 2 francs 1825 I ou la 2 francs 1836 A.

Au bout de quinze ans de recherches, de primes offertes et parfois payées pour une monnaie enfin confirmée, il fallait trancher et supprimer les monnaies qui, décidément, n'existent pas. Au total, entre les mauvaises lectures corrigées, les variantes non concluantes ni acceptées par le public et les monnaies qui n'existent pas, une vingtaine de lignes disparaissent. Tant mieux pour ceux qui les cherchaient



Autres variantes à avoir leurs lignes : les 20 centimes 1857 A et 1858 A avec les différents (main/ancre) de la pièce de 50 centimes, la 20 centimes 1857 petit A,



# DES LIGNES RETIRÉES

sans succès depuis longtemps pour compléter une série, celle-ci est maintenant terminée !

Les recherches entreprises par Xavier Bourbon aux archives de la Monnaie de Paris nous ont permis de supprimer dix lignes en Dupré cuivre puisque, grâce à lui, nous savons désormais qu'il n'existe ni de refrappages du décime an 6 D et an 6 W, ni de cinq centimes an 6 D et an 9 W, ni de refrappages du 2 décimes an 6 AA, an 6 B, an 6 D et an 6 W, ni, enfin, de décimes an 8/7 AA et an 8 D... ces ateliers n'ayant tout simplement pas frappé ces monnaies durant ces années-là.

Nous avons décidé de supprimer les essais qui ne correspondaient pas avec la définition du FRANC, qui ne recense que ceux aux types et au métal adoptés.



Cela concerne l'essai de 5 centimes Lindauer maillechort, sans point avec ESSAI en creux, l'essai de 10 centimes Patey 1904, tranche lisse et l'essai de 25 centimes 1913, sans différents, qui fait partie du concours de 1913. Nous retirons également la 5 francs an 6 Q sans étoile après FORCE qui résiste toujours à une confirmation photographique, la 5 francs an 10 K date décentrée et sans point après

la date (un nouvel examen nous a permis de voir que ce point était bien présent) et, enfin, la 50 francs or 1900 FB dont aucun exemplaire probant nous a été montré.

Nous supprimons, enfin, définitivement prime et ligne des ¼ franc 1835 M et 1836 W (les frappes ont certainement eu lieu avec des coins des années précédentes), des ¼ franc 1845 BB et 1845 K (qui n'existent manifestement qu'en 25 centimes) et de la 25 centimes 1845 A (qui n'existe certainement qu'en ¼ franc). On ne peut pas décentement maintenir des lignes où, depuis dix ans, nous offrons entre 75 et 150 € pour simplement voir la monnaie et si, d'aventure, une monnaie supprimée ré-apparaissait, nous ré-instaurerions la ligne, cette fois pourvue d'une image, d'une cote et d'un commentaire bien senti sur la rareté insigne du millésime !

Un certain nombre de monnaies que nous avons encore espoir de voir appa-

raître sont, dans le FRANC IX, toujours pourvues d'un appel, voire d'une prime. N'hésitez pas à passer nous voir ou à nous contacter si vous découvrez un exemplaire recherché ! Il passera dans le FRANC X.

À ce propos, question triviale mais qui a son importance... nous avons utilisé, jusqu'à présent, des chiffres romains pour numéroter les éditions du FRANC. Est-il temps de passer aux chiffres arabes et d'avoir un FRANC 10 plutôt qu'un FRANC X ?

Ce n'est pas que nous craignons que le FRANC X soit considéré comme érotique mais plutôt que certains lecteurs peu familiarisés avec l'antiquité prennent le chiffre pour une lettre : aucune chance pour le libraire de s'y retrouver !

Qu'en pensez-vous ?

Stéphane DESROUSSEUX  
ADF n° 571 – stephane@cgb.fr

**DIX CENTIMES**

134	Date	Atelier	Quantité	Brc	TB25	TTB45	SUP58	SPL63	FDC65
5	1862	☉/A	5 483 211	1,5	12	35	120	350	850
6	1862	☉/B	4 692 605	2,5	15	75	350	---	---
7	1862	☉/K	5 145 329	1,5	8	35	140	400	---
8	1863	☉/A	4 196 384	1,5	5	35	110	300	---
9	1863	☉/B	1 718 817	10	30	70	280	800	---
10	1863	☉/K	4 202 859	1	6	45	280	550	---
11	1864	☉/A	1 858 490	35	75	220	320	490	850
12	1864	☉/B	2 676 287	1,5	15	40	180	550	700
13	1864	☉/K	2 675 038	1,5	18	45	200	450	---
14	1865	☉/A	1 436 235	5	15	55	190	320	---
15	1865	☉/B	4 798 251	4	12	40	170	320	---
16*	1866	☉/E	---	---	---	---	850	900	1200*

F.134/14 en SPL 63 avec une jolée palette

134/16 (1865) ☉/E : essai au type et métal, VG 3/21 (sans bruni selon VG, note exemplaire ne fait pas). Top pour une seule image en Collection Idéale, MONNAIES XL, n° 1992, SPL 63.

F.133/2 matricule

F.134/16

130

**5 FRANCS**

**F.328 5 Francs LOUIS-NAPOLÉON, J.J. BARRE**

Graveur : Jacques-Jean BARRE (1793-1855)  
 Ø 37 mm, 25 g, argent 900 ‰.  
 Création : Décret du 3 janvier 1852.  
 Retrait : Loi du 25 juin 1928, démonétisation le 17 février 2005.  
 Tranche : en relief - \*\*DIEU PROTEGE LA FRANCE.  
 Total de fabrication : 3 769

**A vers :** Titulature : (différent) LOUIS - NAPOLEON BONAPARTE (différent). Description : grosse tête nue de Louis-Napoléon Bonaparte à gauche ; au-dessous signé J.-J. BARRE le long du cou.

**R vers :** Titulature : REPUBLIQUE FRANÇAISE. Description : 5 / FRANCS en deux lignes dans le champ, au-dessus de 1852, dans une couronne composite de deux branches de chêne et de deux de laurier, nouées deux par deux en bas par un ruban, en ordre alterné, d'abord chêne à gauche et d'abord laurier à droite ; sous le nœud, la lettre d'atelier.

**TB :** Des mèches de la moustache et du bouc doivent être visibles.  
**TTB :** Les mèches de la patte des cheveux doivent être bien nettes.  
**SUP :** Aucune trace d'usure, sauf très légèrement, à l'avant, sur l'arrière des cheveux, le sourcil, la pointe de la moustache et, au revers, sur les bords des feuilles.  
**SPL :** Quelques légères traces de manipulation, mais la plus grande partie du velours de frappe est encore présente.

**FDC :** Pièce pratiquement parfaite avec présence du velours de frappe, surtout sur la pommette, la césure du buste et les cheveux de la tempe.

Ce type se différencie facilement du suivant par la signature sous le buste en J. J. Barre au lieu de Barre et par le portrait. VG signale trois longueurs de barbe (VG n° 3307 à 3309) des essais en tranche lisse et en Flan Bruni et donc différentes versions entre le type « grosse tête » et le type adopté. Le type considéré comme standard est le VG 3308. On remarque, sur ces essais, des mèches différentes pour le prince-président. Un bon exemple de ces rarissimes essais se trouve dans la vente Palombo 2, n° 442, VG 3309. Il n'est pas certain que ces essais aient circulé mais c'est l'hypothèse la plus probable, des exemplaires TTB ayant été signalés.

328	Date	Atelier	Quantité	B10	TB25	TTB45	SUP58	SPL63	FDC65
1	1852	☉/A	3.769	320	550	1100	2000	3500	6000*

437

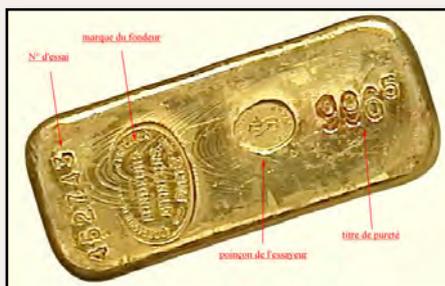
## LE PUBLIC ET L'OR

**NOTE DU BN** : dans son édition du 10 au 16 novembre, « Paris Match » consacre presque une page à une interview de Jean-Pierre Djian, président de [cpordevises.com](http://cpordevises.com), qui est, sur le marché de l'or, l'intervenant professionnel pour les professionnels le plus important de France et de quelques autres pays.



Michel PRIEUR

**Question** : quelle est la vraie valeur de l'or aujourd'hui, par exemple pour 1 gramme ?



**Jean-Pierre Djian** : pour le savoir prenez le cours du lingot d'or (1000 grammes). La cotation est quotidienne. Admettons qu'il cote 41.200 € Ce jour-là. 1 gramme

d'or vaut donc 41,2 € Il s'agit d'or pur à 24 carats. [Cliquez pour regarder le cours du lingot sur le site cpr.com.](#)

**Question** : le public a des bijoux, pas des lingots, quelle est la vraie valeur de ces bijoux à la revente ? Le public doit croire que c'est 41,2 € par gramme d'or ?



**Jean-Pierre Djian** : non. L'or des bijoux est de 18 carats. Il ne vaut donc que 75% (le vrai terme est 750 millièmes) de l'or coté. Quand le lingot cote 41.200 € la valeur de l'or des bijoux est presque de 31 € le gramme. De ce montant, il faut déduire 8% de taxe et la marge de l'intermédiaire qui rachète ces bijoux.

Si l'acheteur prélève une marge honnête, disons 10%, le public devrait recevoir 25,34 € par gramme d'or. Mais le plus souvent on est loin du compte. Les inter-

Un lecteur me l'a signalée et je l'en remercie chaleureusement.

Le sujet de cette interview est de mettre en garde le public contre les margouilins du marché de l'or de casse mais les déclarations de Jean-Pierre Djian vont beaucoup plus loin.

Considérant qu'il est important qu'un maximum de gens soient au courant de ses

## INTERVIEW DE JEAN-PIERRE DJIAN

médiateurs ont des marges insupportables pour le client. Quand ils prennent 20% ils ne vous versent plus que 24 € le gramme, voire 21 € si leur marge atteint les 30%. La différence pour un lot conséquent de vieux bijoux ou dents va atteindre facilement une semaine de SMIC.

C'est profiter de la misère du monde et de la méconnaissance des particuliers vis-à-vis des cours internationaux de l'or, pourtant bien faciles à vérifier. Le plus choquant est l'absence de transparence de certains opérateurs. Que ce soit sur Internet ou en boutique, la plupart n'affichent aucun prix et les factures non détaillées sont impossibles à décrypter.

**Question** : Cette profession n'est-elle pas réglementée ?

**Jean-Pierre Djian** : légalement, seuls les virements et les paiements par chèque sont autorisés. Les règlements en espèces sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> août mais l'interdiction n'est pas toujours respectée. De plus si la taxe de 8% est toujours bien prélevée par l'acheteur sur la somme qu'il verse au vendeur, rien ne garantit qu'il la reverse effectivement au Trésor Public. Cette profession devrait être moralisée et se doter d'un code d'éthique et de déontologie.

**Question** : des particuliers ont envoyé leurs bijoux à une adresse trouvée sur un site et ne les ont plus revus. Ont-ils un recours ?

**Jean-Pierre Djian** : il est totalement déraisonnable de faire aveuglément confiance à des intervenants sans surface financière et souvent immatriculés à l'étranger, ce qui rend tout recours difficile.

**Question** : où faut-il donc vendre son or de casse ?

**Jean-Pierre Djian** : Dans une bijouterie, oui, s'il s'agit de professionnels bien établis adhérents à des chambres syndicales qui luttent contre les dérives actuelles, sinon vous vous heurterez aux mêmes problèmes. On ne peut qu'espérer que la profession s'assainisse.

**Question** : que conseillez-vous aux particuliers qui ont vraiment besoin de vendre leurs vieux bijoux ?

**Jean-Pierre Djian** : Commencez par rechercher sur notre site, cliquez, la valeur du lingot de 1 kilo, le jour où vous avez l'intention de vendre, vous connaîtrez ainsi le prix de référence du jour.

Évitez les opérateurs qui ne donnent aucune information sur les prix pratiqués et le montant de leur commission. Allez

vers celui qui se rapproche le plus du cours international de l'or. Faites vous-même le calcul de ce que vous devriez percevoir.



Refusez les versements en espèces car vous donneriez ainsi la possibilité à votre intermédiaire de ne pas reverser au Trésor Public la taxe de 8% qu'il vous a prélevée.

De plus, régler en espèces est maintenant parfaitement illégal et vous serez à la merci d'un contrôle fiscal.



# DUPRÉ QUITTE SON POSTE

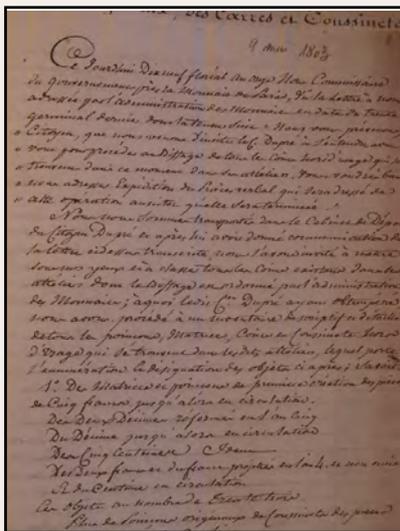
À son débarquement du poste de Graveur général des monnaies de France, Dupré est tenu de faire un état des lieux de ses ateliers avant de partir, sorte de calcul d'un solde de tout compte qui consiste à évaluer la valeur due des stocks et à procéder à la destruction pure et simple des matériels servant à la fabrication des monnaies.

Il existe dans les anciennes archives de la monnaie de Paris, un « *État des Matrices Originales et Poinçons originaux, des Carrés et Coussinets et des Différents de Directeurs des Monnaies* », dressé contradictoirement par Dupré et daté du 20 Prairial an XI (9 juin 1803). Avant cet état, un procès verbal a également été dressé par un commissaire de l'administration des monnaies signé contradictoirement par Dupré, Tiolier son successeur désigné et ledit commissaire. C'est la transcription de ce procès verbal qui est faite ci-dessous.

On y apprend que l'état des lieux s'est tenu entre le 19 floréal (9 mai) et le 7 prairial (27 mai), date de la fin de la destruction des coins et matériels restants. Pour autant, le chiffrage est daté de deux semaines

après. Le ton du procès verbal donne l'impression d'une forte tension entre les différents acteurs sans pour autant que Dupré refuse d'obtempérer.

Une partie relativement faible des stocks et donc de l'œuvre de Dupré, est dument choisie pour être archivée à la monnaie. On est censé y trouver :



- 4 matrices et 5 poinçons originaux de l'Union et Force (4 matrices différentes ?) ;
- Une matrice et un poinçon des 2 francs, une matrice du Franc non émis ;
- 2 matrices et 2 poinçons des Deux Décimes ;
- 4 matrices et 3 poinçons du Décime ;
- 4 matrices et 3 poinçons du 5 Centimes ;
- 2 matrices et 2 poinçons du Centime.

Les matrices et poinçons des différents des graveurs des ateliers de province sont directement remis en mains propres à Tiolier, et pour cause, ils peuvent continuer de servir et ils serviront sur le type Premier Consul.

Enfin, le résidu des matériels biffés, difformés, est remis à l'administration, ébauche d'un recyclage ou simple preuve à l'appui de l'exécution de l'opération. On ne peut que supposer l'état psychologique dans lequel pouvait se trouver Dupré, durement évincé et à qui on impose d'assister à la destruction de son œuvre.

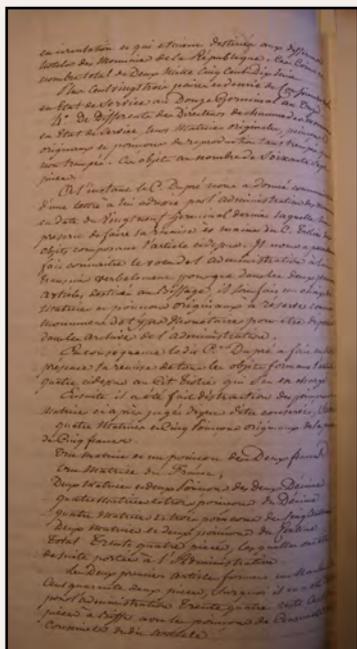
# ÉTAT CONTRADICTOIRE DES MATÉRIELS

## Travail en commun de Philippe Thérêt pour les archives et de Christophe Charve pour la présentation.

Ce jourd'hui dix-neuf floréal an onze, nous, Commissaire du Gouvernement près la Monnaie de Paris, vu la lettre à nous adressée par l'Administration des Monnaies en date du trente germinal dernier dont la teneur suit :

« Nous vous prévenons, Citoyen, que nous venons d'inviter le C. Dupré à s'entendre avec vous pour procéder au chiffrage de tous les coins hors d'usage qui se trouvent dans ce moment dans son atelier. Vous voudrez bien nous adresser expédition du procès verbal qui sera dressé de cette opération aussitôt qu'elle sera terminée. »

Nous nous sommes transportés dans le cabinet de Dépôt du Citoyen Dupré et après lui avoir donné communication de la lettre ci-dessus transcrite, nous l'avons invité à mettre sous nos yeux



et à classer tous les coins existants dans ses ateliers dont le biffage est ordonné par l'administration des Monnaies ; à quoi le dit C<sup>en</sup> Dupré ayant obtempéré, nous avons procédé à un inventaire descriptif et détaillé de tous les poinçons, matrices, coins et coussinets hors d'usage qui se trouvent dans les dits ateliers, lequel porte l'énumération et désignation des objets ci-après ; savoir :

1. Des matrices et poinçons de première création des pièces de Cinq francs jusqu' alors en circulation. Des Deux Décimes réformés en l'an Cinq Du Décime jusqu' alors en circulation Des Cinq Centimes Idem Des Deux francs et du franc projetés en l'an 4 et non émis. Et du Centime en circulation. Ces objets au nombre de trente trois. Plus de poinçons originaux de coussinets des pièces réformées au nombre de six. Enfin de Deux paires et demie de coussinets des mêmes pièces.
2. De matrices originales et poinçons originaux en État de service pour la reproduction des coins des pièces jusqu' alors en circulation de cinq francs, du Décime, du Cinq Centimes et du Centime au nombre de Cent neuf. Ces deux articles formant en nombre Cent quarante deux pièces.
3. De Coins tant trempés en état de service que non trempés en cours de travail ; mais empreintes des types de Cinq francs, Décime et Cinq Centimes jusqu' alors en circulation et qui étaient destinés aux différents hôtels des Monnaies de la République. Ces coins au nombre total de Deux mille cinq cent dix huit. Plus cent vingt-trois paires et demie de coussinets restés en état de service au douze Germinal an Onze.
4. De différents des Directeurs de chacune des monnaies en état de service, leurs matrices originales, poinçons originaux et poinçons de reproduction tant trempés que non trempés. Ces objets au nombre de soixante sept paires.

Al' instant le C. Dupré nous a donné communication d'une lettre à lui adressée par l'Administration des Monnaies en date du 29 Germinal dernier laquelle lui prescrit de faire la remise en mains du C. Tiolier des objets composant l'article ci-dessus. Il nous a par ailleurs fait connaître le vœu

# TIOLIER ARRIVE

de l'Administration à lui transmis verbalement pour que dans les deux premiers articles destinés au biffage, il soit fait un choix de matrice et poinçons originaux à réserver comme monument de types monétaires pour être déposés dans les archives de l'Administration.

En conséquence, le dit C<sup>en</sup> Dupré a fait en notre présence la remise de tous les objets formant l'article quatre ci-dessus au C<sup>it</sup>. Tiolier qui s'en est chargé.

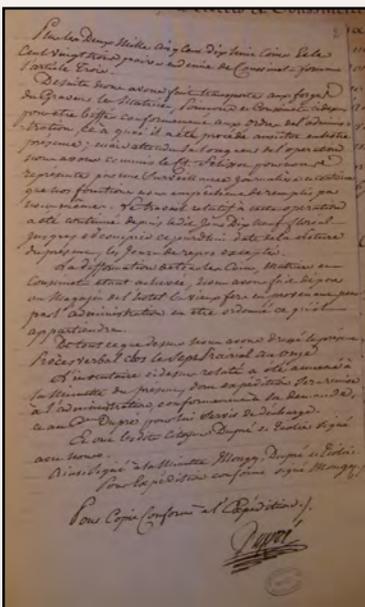
Ensuite il a été fait distraction des poinçons et matrices ci-après jugés dignes d'être conservés, savoir : quatre matrices et cinq poinçons originaux de la pièce de Cinq francs.

Une matrice et un poinçon des Deux francs, une matrice du Franc, deux matrices et deux poinçons des Deux Décimes, quatre matrices et trois poinçons du Décime, quatre matrices et trois poinçons des Cinq Centimes, deux matrices et deux poinçons du Centime.

Total trente quatre pièces, lesquelles ont été de suite portées à l'Administration.

Les deux premiers articles forment en nombre de cents quarante deux pièces, sur quoi il en a été distrait pour l'Administration trente quatre reste cent huit pièces à biffer avec les poinçons de (c) coussinets dudit article.

Plus les deux mille cinq cent dix huit coins et les cent vingt-trois paires et demi de coussinets formant l'article trois.



De suite nous avons fait transporter aux forges du Graveur les matrices, poinçons et coussinets ci-dessus pour être biffés conformément aux ordres de l'administration, ce à quoi il a été procédé aussitôt en notre présence ; mais attendu la longueur de l'opération nous avons commis le C<sup>it</sup>. Felisson pour nous représenter par une surveillance journalière et en continu que nos fonctions nous empêchent de remplir par nous mêmes. Le travail relatif à cette opération a été continué depuis le dit jour Dix-neuf floréal jusque et compris ce jourd'hui date de la clôture de présent, les jours de repos exceptés.

La difformation de tous les coins, matrices et coussinets étant achevée, nous avons fait déposer au magasin de l'hôtel les vieux fers en provenant pour, par l'administration en être ordonné ce qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès verbal clos le sept Prairial an onze. L'inventaire ci-dessus relaté a été annexé à la

minutte du présent, dont expédition sera remise à l'administration conformément à se demande, et au Cen Dupré pour lui servir de décharge.

Et ont, lesdits Citoyens Dupré et Tiolier, signé avec nous. Ainsi signé à la minutte Mongez, Dupré et Tiolier Pour expédition conforme signé Mongez

Pour copie conforme à l'expédition ./.

Signé Dupré

# DUPRÉ REMET LE MATÉRIEL À TIOLIER

Paris le 30 Prairial an 11

Citoyens Administrateurs,

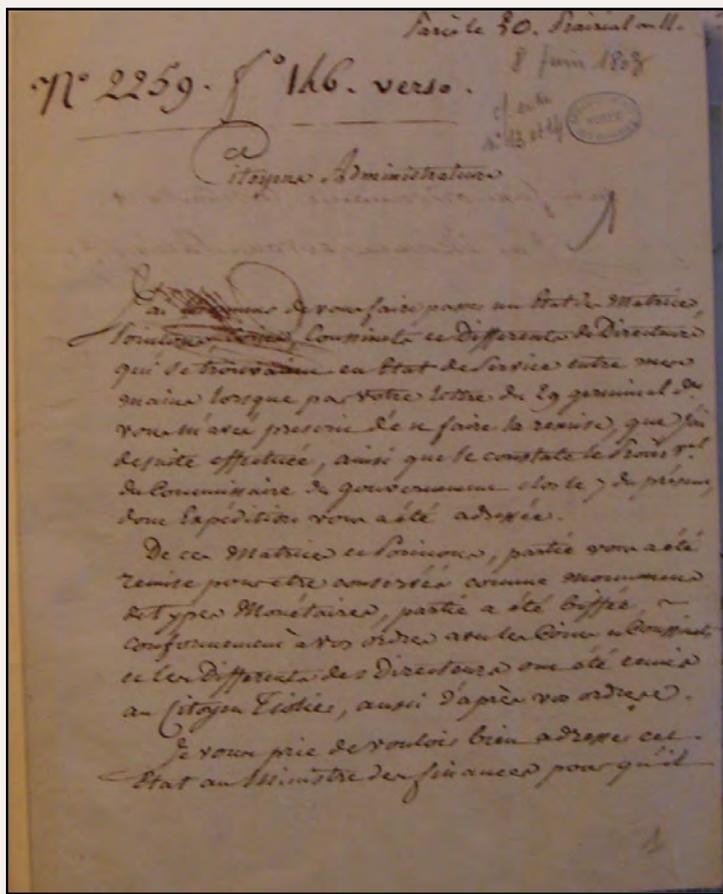
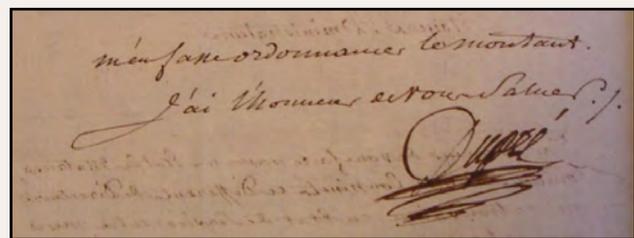
J'ai l'honneur de vous faire parvenir un État des matrices, poinçons, coins, coussinets et différents de Directeurs qui se trouvaient en état de service entre mes mains lorsque par votre lettre du 29 Germinal dernier vous m'avez prévenu d'en faire la remise, que j'ai desuite effectuée, ainsi que le constate le Procès val du commissaire du gouvernement, clos le 7 du présent dont l'expédition vous a été adressée.

De ces matrices et poinçons, partie vous a été remise pour être conservée comme monument de types monétaires, partie a été biffée conformément à vos ordres avec les coins et coussinets et les différents des Directeurs ont été remis au citoyen Tiolier, aussi d'après vos ordres.

Je vous prie de vouloir bien adresser cet état au ministre des finances pour qu'il m'en fasse ordonner le montant.

J'ai l'honneur de vous saluer ./.

Signé Dupré



# REVUE DE PRESSE ET DIVERS

## COMMENT CONSERVER SON POUVOIR D'ACHAT ?

Une très jolie histoire qui nous vient de notre lecteur américain William La Vern Libbert et qui pourrait sans difficulté être transposée en France.

Les Américains achètent à la pompe l'essence de leur voiture par gallons (mesure locale qui vaut 3,78 litres) et hurlent à la mort depuis que le prix a atteint ce qui leur semble des sommets (alors que c'est encore très bon marché comparé à la surtaxée que nous avons ici !).

Et ceux qui ont connu les années 70 se souviennent avec nostalgie du bon vieux temps où le gallon d'essence coûtait un quart de dollar, 25 cents.



Et notre lecteur de faire remarquer à ses amis qu'il peut toujours acheter de l'essence à 25 cents le gallon, il lui suffit d'utiliser un quart de dollar en argent tel qu'il fut frappé jusqu'en 1964, la valeur du métal couvre largement l'augmentation du prix de l'essence.

Combien d'essence pourrions-nous acheter ici avec une pièce de 50 francs des années 70, 7,5 € de faciale et un métal à 30 € soit 200 francs ?

## NOUS AVONS BESOIN DE MONNAIES LIBRES ET EN CONCURRENCE LES UNES AVEC LES AUTRES

Les Américains ont bien de la chance d'avoir un candidat à l'investiture présidentielle de la carrure de Ron Paul.

Il est courageux : il a quand même demandé officiellement une enquête ouverte par experts indépendants pour vérifier si les lingots de la Réserve Fédérale à Fort Knox y étaient encore (*ce qui est plus que douteux, vu la réponse qui lui a été faite : « une telle inspection est impossible pour des motifs de Sécurité Nationale ».*)



Il est populaire : il est l'un des représentants du Texas au Congrès des USA.

Il s'est fait lui-même, sortant d'une famille pauvre pour devenir chirurgien...

Lisez son texte à ce propos sur [Don't Tread on me](#) et mesurez la fosse océanique qui sépare cette vision de l'économie et de la politique de celle qui prévaut le plus souvent. Ne manquez pas non plus sa présentation sur Wikipedia, cliquez !

Michel PRIEUR

## SUR E-BAY, DES DOUANIERS !?!

La législation nous fournit encore un outil supplémentaire pour lutter contre les faux chinois sur internet : les douaniers ont maintenant le droit de se faire passer, à titre professionnel, pour des acheteurs et ce sans avoir besoin de décliner leur profession. Ainsi, ils peuvent récupérer des preuves qui leur permettront ensuite d'identifier les vendeurs par le truchement des sites de vente à distance, par enchères ou directement, par des professionnels ou des particuliers.

La loi LOPPSI 2 va jusqu'à autoriser les douaniers à monter des opérations complexes complètement fictives. [Toutes les informations sur NUMERAMA, cliquez pour lire l'article.](#)

Il ne reste plus qu'au seul syndicat représentatif des collectionneurs et des numismates professionnels, le **SNENNP**, de mettre en place une collaboration avec les douaniers pour éradiquer sur les sites non chinois la vente de faux et pour savoir qui s'y approvisionne en France.

Pourquoi pas ? Faudra-t-il attendre une marée ? Faudra-t-il attendre que les Chinois aient compris qu'il faut aussi changer le différent quand on transforme une 1813 A et 1813 CL ? La législation n'a jamais été aussi favorable, éradiquons le commerce des faux !

Michel PRIEUR

## L'ARTICLE 123 DU TRAITÉ DE LISBONNE ?

Une vidéo diffusée sur Youtube essaye d'expliquer clairement et simplement la Dette publique par le biais de la création monétaire par les banques.



Elle rappelle donc évidemment la Loi Giscard-Pompidou et l'article 123 du Traité de Lisbonne dont personne ne parle jamais et qui oblige les États à s'endetter auprès des banques privées en payant des intérêts. Je suis bien entendu preneur d'un texte contradictoire mais ne pas m'envoyer l'idée que si on autorise les gouvernements à emprunter gratuitement à la banque centrale, ils vont faire fonctionner la planche à billets à plein régime.

Si les peuples veulent élire des gugguses de ce genre, c'est leur droit le plus strict. Si vous trouvez qu'il faut restreindre le droit du peuple d'apprendre à la dure que l'inflation ruine, il faudra m'expliquer comment vous écrivez « démocratie. »

## LA LOI GISCARD-POMPIDOU

Texte très polémique mais très intéressant et très actuel sur cette loi qui a interdit à l'État français de se refinancer gratuitement auprès de la Banque de France. Cette logique a été reprise par le Traité de Maastricht qui interdit aux États européens de se refinancer directement auprès de la BCE, les obligeant à emprunter aux banques privées. Mais si ! Personne et surtout aucun media ne vous en avait parlé lors du vote de ce traité ? Comme c'est étrange !

Ce texte d'agoravox est signé d'un banquier qui connaît manifestement très bien son sujet.

## CORRIGÉ DE L'INFLATION

Vu dans la Chronique Agora, CLIQUEZ, deux chiffres très importants :

« Le prix de l'or, à 1 664 \$ l'once, est encore bien inférieur au plus haut record, corrigé de l'inflation, de 2 330 \$. De même, le prix de l'argent-métal, à 32 \$ l'once, pourrait quadrupler, sans toutefois encore atteindre son plus haut record corrigé de l'inflation à 136 \$. »

Il reste bien du chemin à parcourir d'autant plus que le prix des métaux et l'inflation risquent de bientôt commencer une course poursuite !

## ARNAQUE HIGH TECH DERNIER CRI !

**O**n n'arrête pas le progrès, une nouvelle arnaque vient juste d'être inventée, comme si nous n'en avions pas déjà assez avec toutes les anciennes. Cela doit être pour éviter que nous nous ennuyions !

Avant tout, je, Michel Prieur, traite, dans cette notule, un nommé DIMITRIOS KONDIS de *crapule pourrie*.

Si par extraordinaire, la personne répondant à ce nom et ayant été la propriétaire de cette pièce lit ce texte et n'est pas d'accord avec la dénomination de « *crapule pourrie* », je serai ravi de recevoir ses commentaires et explications et de leur consacrer au moins autant de place que celle que

nous aurons consacrée à le traiter de « *crapule pourrie*. »

Nous serons surtout très heureux de comprendre comment le mystère de la transformation de tranche en creux en tranche en relief aura pu se produire.

Laissons la parole à notre lecteur Stéphane DEMAY dont l'enquête semble imparable et carrée, digne de Sherlock Holmes : « *je souhaiterais vous signaler une superbe arnaque portant sur l'exemplaire de la 40F 1830A tranche en relief qui trône actuellement dans la CI en 58. Peu de temps après son apparition dans la CI, cette monnaie a été mise en vente sur ebay par son propriétaire, M. Dimitrios KONDIS.*

*L'exemplaire est présenté sous coque NGC en AU-58 avec le numéro 3163025-015 (proposée à 4000 euros). Là où ça se corse, c'est en vérifiant le numéro de coque chez NGC qui a mis en place ce service depuis peu. Il y a bien une 40F en AU-58 avec le numéro de coque 3163025-015,*

*mais il s'agit d'une 40F avec tranche en creux !» Il a demandé les photos directement à NGC : « En comparant les photos, on s'aperçoit qu'il s'agit de la même 40F. M. Kondis semble avoir sorti la pièce de sa coque et trafiqué l'étiquette, un « INCUSE » se transformant en « RAISED ». Au passage, M.Kondis a pris soin d'utiliser une ancienne coque de NGC où l'on ne peut voir la tranche. L'actuel propriétaire n'osant ouvrir la coque, il ne s'apercevra jamais qu'il s'est fait rouler... sauf si l'idée lui vient de vérifier le numéro de coque chez NGC. »*

La monnaie a été immédiatement retirée de la Collection Idéale.

Analysons le problème : la confiance accordée dans cette nouvelle méthode de coques a permis à une *crapule pourrie*, sans que le service de coques n'y puisse rien ( il a mis en ligne l'image, que faire de plus ?) de vendre avec une fausse référence et coque une pièce cinq fois plus cher qu'elle ne vaut.

Mais il y a pire : cela peut continuer. Cette coque, dont vous avez l'image ci-contre, peut parfaitement être revendue, toujours comme tranche en relief. Attention !

Michel PRIEUR, ADF 45



## L'ARNAQUE À LA COQUE CHANGÉE



# LE FRANC A DÉJÀ EU QUATRE VIES...

Chaque fois que nous voyons apparaître le Franc dans notre Histoire, le pays est dans la tourmente, un grand élan est nécessaire, la survie de la nation est en jeu.



Au cœur de la guerre de Cent Ans, lors de la plus affreuse déroute qu'un système féodal puisse connaître - on crée le Franc. Représentant le roi combattant en apparat, l'épée levée, la croix du Christ au revers, le Franc symbolise la vitalité du pays, le courage des Francs et l'espoir retrouvé. Dans la pensée féodale, le roi, le peuple et la terre sont intimement liés : « *Le pays et vous ne font qu'un, mon roi* » dit Perceval. La liberté du roi est celle du peuple et de la terre. Le Franc, c'est la Liberté.

**cgb.fr**  
numismatique



À la Renaissance, dans un pays déchiré par les guerres de religion, où l'autorité royale est décriée, l'intégrité du pays menacée, il faut réaffirmer la majesté, l'unité, la force : on crée la plus grande pièce d'argent royale alors jamais frappée en France, lourde, au portrait du roi et à la croix du Christ au revers : c'est la deuxième vie du Franc.



La Révolution, la Patrie en danger, la sédition en marche, l'ennemi à nos portes, la guerre civile, la Terreur. Il faut une monnaie, on fait appel au Franc. C'est la troisième vie du Franc.



1958, la guerre civile menace, la guerre d'Algérie ensanglante le pays et déchire les consciences, le régime politique est moribond et impuissant, l'économie en lambeaux, la confiance disparue.

On recrée le Franc pour restaurer la confiance dans l'avenir, la fierté du pays, ce Franc sera nouveau et lourd, il symbolisera les Trente Glorieuses. C'est la quatrième vie du Franc.

Michel PRIEUR

## ET SI CINQUIÈME FRANC IL Y A :

Si des circonstances aussi catastrophiques que celles qui ont présidé à la création des quatre premiers Francs devaient se reproduire, on reprendrait certainement la recette séculaire : le Franc reviendrait. En revanche, aucune chance qu'il revienne sous sa forme du XX<sup>e</sup> siècle car il serait pratiquement impossible de revenir aux mêmes billets et valeur de change. On commencerait donc comme dans les séparations d'unions monétaires observées (Tchéco-Slovaquie, par exemple) par surcharger les billets de circulation en conservant une valeur 1 €Franc = 1 Euro tout court.

Nous sommes convaincus que les références à l'euro et à l'Europe perdureraient avec un nom du type €Franc.

Ensuite, le marché déciderait de la valeur de l'€Franc par rapport non seulement à l'euro-tout-court mais aussi par rapport à toutes les autres devises. Des billets nouveaux seraient ensuite imprimés.

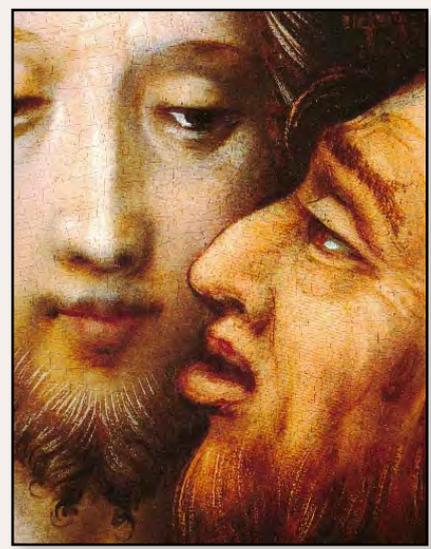
Rappelons qu'au passage du Troisième au Quatrième Franc, il y eu effectivement surcharge des billets, cliquez pour visiter la boutique billets et cherchez les « surchargés ».

Michel PRIEUR pour le texte  
Jean-Marc DESSAL pour les surcharges.



# LES DENIERS DE JUDAS

**L**a fête de Pâques approche. Chacun la prépare à sa façon. Alors qu'à Béthanie, une femme verse un parfum de grand prix sur la tête de Jésus, Judas, lui, trahit pour trente *deniers*.



Judas l'Isariote, dont le nom en hébreu signifie « Dieu est félicité » était un apôtre du Christ et l'aimé de Jésus ( 13 : 18-22 ). Pendant trois ans il partage sa vie et

son enseignement. Pour trente *deniers* romains, cet apôtre vend son maître, son ami, son Dieu.

Cette transaction se serait commise sous le règne de l'Empereur Tibère, probablement à la 19<sup>e</sup> année de son règne, à cette époque la Judée est province romaine.

Quelle pouvait être la nature de ces *deniers* ?

Le trésor du Mont Carmel (en Palestine) trouvé en 1960 et enfoui vers 54 AD contenait quatre mille cinq cents monnaies en argent dont seulement cent soixante *deniers* d'Auguste et de Tibère. Les *deniers* romains étaient largement représentés par des *deniers* d'Auguste du type aux deux césars Caius et Lucius.

Il s'agit de l'un des *deniers* les plus courants de l'atelier de Lyon. C'est aussi l'une des pièces qui se rencontre le plus souvent en Gaule. C'est encore l'un des *deniers* qui a été le plus imité aussi bien dans les limites de l'Empire qu'en dehors du limes. Le *denier* représentant les deux petits-fils d'Auguste eut un succès considérable en Gaule. Nous devons modifier notre vision de la circulation monétaire entre la fin de



*D/CAESARAVGVSTVS - [DIVI] PATER PATRIAE.*

«Cæsar Augustus Divi Filius Pater Patriæ», (César Auguste fils du divin Jules, père de la patrie). Tête laurée d'Auguste à droite (O\*).

*R/ C. L. CAESARE[S] à l'exergue/ [AVGVSTI F COS DESIG PR]INC IVVENT.*

«Caius et Lucius Cæsares/ Augusti filii consules designati principes iuventutis», (Caius et Lucius Césars, fils d'Auguste, consuls désignés, princes de la jeunesse). Caius et Lucius Césars debout de face, vêtus de la toge, tenant chacun un bouclier rond et une haste ; entre eux, le simpulum à gauche, le lituus à droite.

References: C.43 (6f.) - RIC.207 - BN/R.1656 var. - Giard82 /1a - RCV.1597

## CES DENIERS ÉTAIENT-ILS DES DENIERS ?

la guerre des Gaules et la mort de Néron en 68 après J.-C. Des monnaies gauloises en argent, en bronze et en potin circulèrent conjointement avec les monnaies romaines qui se répandirent largement en dehors de la Narbonnaise. Il faut évoquer le néologisme de circulation « romano-gauloise » plutôt que gallo-romaine.



Ce *denier* a été frappé à Lyon après le 5 février 2 avant J.-C., date à laquelle Auguste reçut le titre de «Père de la Patrie». Au revers entre les césars figurent deux objets culturels de la religion romaine : le simpulum ou coupe servant aux libations et le lituus ou «bâton d'augure». Les deux Césars faisaient partie des collègues mineurs. Il est possible que le groupe du revers soit identifiable avec un groupe sculpté qui devait orner la Basilique Julienne, détruite par un incendie et dont la reconstruction débuta en 12 avant J.-C., sous le nom des petits-fils d'Auguste.

Pour ce qui est de Tibère seuls deux *deniers* furent frappés sous son règne. Le premier émis à partir de l'an 14 est dit de « Livia assise »  
*D/TICAESARDIVI - AVGF AVGVS[TVS].*

«Tiberius Cæsar Divi Augusti Filius Augustus», (Tibère César fils du divin Auguste, auguste). Tête laurée de Tibère à droite (O\*).

*R/ PONTIF - MAXIM.* «Pontifex Maximus», (Grand pontife). Pax (la Paix) ou Livia assise à droite sur un siège décoré, tenant une branche d'olivier de la main gauche et de la droite un long sceptre.

Références : C.16 (2f.) - RIC.30 - BN/R.30 - Giard150 - RCV.1763

Comme pour le *denier* d'Auguste, cette pièce appartient à l'atelier impérial de Lyon et ce type de *denier* a circulé pendant pratiquement un siècle. Il se rencontre très souvent avec des monnaies gauloises de la phase terminale dans les fouilles archéologiques. C'est la monnaie romaine la plus courante en Gaule pour les Julio-Claudiens. La quatrième émission se

caractérise par un socle représenté par une ligne et les pieds du siège sont ornements au revers ; au droit, les rubans de la couronne sont divergents.

À partir de Tibère, le poids du *denier* s'allège légèrement et semble calculé au 1/84e livre au lieu de 1/82e sous Auguste, (poids théorique 3,87 g au lieu de 3,96 g). Cette taille restera valable jusqu'à la réforme

de Néron en 64. Lyon fut le seul atelier à frapper de l'or et de l'argent sous le règne de Tibère. Le type à la Paix (ou Livia assise) eut une longévité inégalée puisqu'il fut frappé tout au long du règne. Livia pourrait être représentée au revers de ce *denier*. La mère de Tibère mourut en 29. (Laurent Schmitt)

Ce *denier* est aussi celui du Nouveau Testament, quand on montre à Jésus, un *denier* à l'effigie de César (Tibère) et que son interlocuteur essaie de le tromper en lui demandant : « doit-on ou ne doit-on pas payer le tribut à César ? ».

Mais, connaissant leur hypocrisie, Jésus leur répond : « Pourquoi essayez-vous de me tromper, donnez-moi un *denier* et je vous le dirai. Et, ils lui tendirent. Et, il les interrogea

# AUGUSTE ? TIBÈRE ?

« À qui est l'image et la légende de cette pièce ? » Et, ils lui dirent qu'elles étaient de César. Alors Jésus leur répondant leur dit : « Rendez à César ce qui appartient à César et rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu », tiré de l'Évangile de saint Marc 12: 14-17). C'est pour cette raison que les Anglo-saxons nomment ce *denier*, « The Tribute penny », le *denier* du tribut, de l'impôt.

Le second *denier*, frappé en l'an 16, est le *denier* au quadrige :



D/ TI CAESAR DIVI - AVG F AVGVSTVS. «Tiberius Cæsar Divi Augusti Filii Augustus», (Tibère César fils du divin Auguste, *auguste*). Tête laurée de Tibère à droite (O\*). R/ IMP VII à l'exergue/ TR POT XVII. «Imperator septimum/ Tribunicia Potestate septimum decimum»,

(Septième salutation impériale revêtu de la dix-septième puissance tribunitienne». Tibère debout dans un quadrige triomphal au pas à droite, tenant une branche de laurier de la main droite, le «scipio» (sceptre surmonté d'un aigle) et les rênes de la main gauche. Reference: C.48 (5f.) - RIC.4 (R2) - BN/R.7 - Giard122 /2 (A/31 - R/26) - RCV.1762

Le revers présente une scène de triomphe et les «*ornamenta triumphalia*» que reçut Tibère en 12 de notre ère accompagnées de la septième salutation impériale à l'occasion de ses succès sur les Illyriens «*ex Illyrico*». L'année suivante, Tibère successeur désigné d'Auguste reçut la puissance tribunitienne pour dix ans et un «*imperium*» proconsulaire égal à celui d'Auguste. Tibère avait reçu sa première puissance tribunitienne en 6 avant J.-C. pour une période de cinq ans. Tibère s'exila volontairement à Rhodes quand Auguste lui préféra ses deux petits-fils, Caius et Lucius. Tibère se vit à nouveau conférer la puissance tribunitienne à partir du 27 juin 4 de notre ère et se la vit confirmer chaque année à cette date. La dix-septième puissance tribunitienne correspond donc à

la période comprise entre le 27 juin 15 et le 26 juin 16 après J.-C.



Judas emporte-t-il donc dans sa bourse un assortiment de ces trois *deniers* ?

Mais que pouvaient valoir trente *deniers* romains ?

En 211 avant J.-C, le «*denarius*», principale monnaie d'argent des Romains vaut dix as de bronze. Vers 140 avant Jésus-Christ la valeur du *denier* est réévaluée et passe à seize as soit 432 grammes de bronze (l'as pèse alors toujours 27 grammes de bronze). Cette réforme monétaire se traduit par un changement de symbole sur les *deniers*. L'ancien symbole

# DES DENIERS VARIÉS ?

de sa valeur « X » (un *denier* valait 10 as) est abandonné pour le sigle « XVI » (un *denier* vaut seize as) puis est remplacé par le monogramme  $\text{X}$ .

Le *denier* représente à la fin de la République et au début de l'Empire le salaire moyen journalier d'un simple soldat ou d'un simple agriculteur. Sous Tibère, on frappait quarante aurei dans une livre romaine (327 grammes) d'or donc un aureus pesait huit grammes d'or. Puis on peut évaluer, à la valeur de l'or d'aujourd'hui pour se donner une idée. L'or au kilo vaut 32.770 € le kilo (4/3/2011) ce qui nous fait un aureus à 262 euros. Comme un aureus vaut cent sesterces, un sesterce vaut 2.62 € et donc un *denier* vaut 10,5 €

Bien sûr, tout cela est théorique puisqu'il faut aussi voir le pouvoir d'achat de la monnaie et le cours particulier de l'or en ces temps économiquement perturbés... La journée d'un ouvrier valait un *denier*. Une journée de travail à Rome, pour tous, allait de l'aube à midi et, vu le nombre de jours fériés, un ouvrier romain travaillait environ 250 jours par an. Un ouvrier devait donc vivre un an avec à peu près 250 *deniers* (soit 1 000 sesterces = 2.625 €) ; de là on devine que les prix n'étaient pas les nôtres. La solde d'un légionnaire au

	Aureus	Denier	Quinaire	Sesterce	As
<b>Aureus</b>	1	25	50	100	250
<b>Denier (symbole X)</b>	1/25	1	2	4	10
<b>Quinaire (symbole V)</b>	1/50	1/2	1	2	5
<b>Sesterce (symbole IIS)</b>	1/100	1/4	1/2	1	2,5
<b>As (symbole I)</b>	1/250	1/10	1/4	1/2	1

temps de Tibère s'élevait à 225 *deniers* par an (soit 2.365 € par an). De fait, un légionnaire gagnait un peu moins qu'un ouvrier, en un an. Un maître d'école recevait deux sesterces (5.24€) par mois et par élève. Avec une classe de 30 élèves, un maître d'école pouvait compter sur soixante sesterces par mois, soit quinze *deniers*. S'il enseignait sur dix mois, il gagnait par an cent cinquante *deniers*, soit 1575 €, une misère par rapport au soldat et à l'ouvrier. Après, tout est histoire de prix.

À Pompéi en 79 après J.-C., 6,503 kg de blé = trois sesterces = 7.86€ Si 225 grammes de blé suffisent par jour pour une personne sur une année, soit 821,25 kg, elle dépensera 379 sesterces, soit 94,75 *deniers* ou 994 € par an sur son budget. Un litre de vin ordinaire = un sesterce = 2.62 € Une tunique = quinze sesterces = 39.3 € (d'après *La Vie quotidienne à Pompéi* de Robert Étienne).

Avant 211, l'as de bronze était semi-libral et contenait douze onces. Les *deniers* frappés au cours de la première période sont souvent lourds et pèsent 4,51 g (4 scrupules).

Une première réduction pondérale est intervenue, abaissant le poids du *denier* qui passe du 1/72<sup>e</sup> de livre au 1/82<sup>e</sup> de livre. Très vite, à cause de la guerre contre Carthage, le poids de l'as va diminuer pour devenir oncial au début du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Un *denier* de quatre scrupules (un scrupule = 1,1275 g) vaut alors dix as de bronze qui pèsent 270 g environ, soit le poids de la vieille livre osque, avec un ratio argent/bronze de soixante.

Dans le nouveau système monétaire bimétallique mis en place, le «*denarius*» en argent qui titre à 950% côtoie désormais le monnayage en bronze plus classique tel que l'as et ses subdivisions (le semis, les triens, le quadrans, le sextans, l'once...).

Le *denier* pesait 4,51 grammes mais l'inflation monétaire aidant, il fut dévalué vers 140 avant J-C et ne pesait plus alors que 3,96 grammes d'argent.

À partir de Tibère, le poids du *denier* s'allège légèrement et semble calculé au 1/84<sup>e</sup> livre au lieu de 1/82<sup>e</sup> sous Auguste, (poids théorique 3,87 g au lieu de 3,96 g).

## LE CHRIST VENDU L'ÉQUIVALENT D'UN SMIC ?

Cette taille restera valable jusqu'à la réforme de Néron en 64.

Selon ces données, Judas l'Ischariote aurait livré le Christ pour 116,1 grammes d'argent, soit près de 4.09 onces. Puisque l'once de métal blanc vaut aujourd'hui 25,46 € L'once étant une ancienne unité de masse, encore utilisée dans certains pays, dont la valeur est comprise entre 24 et 33 grammes.

Donc, la tête de Jésus aurait été mise à prix pour 110 € selon le cours de l'argent.

Selon nos estimations de la valeur du *denier* le prix de la trahison se hisserait à 315 € (30 x 10.5)

Les cours actuels de l'argent sont exceptionnellement bas. Sous l'Empire romain le ratio or/argent était de 12, contre 40 en ce moment.

Mais cette évaluation n'est pas réaliste. Les cours de l'argent et de l'or sont très variables dans les périodes troublées. Les notions de prix, de valeurs, de pouvoirs d'achat ne nous donnent que des indices. Il est en fait bien difficile de trouver une logique, une raison, une constance dans le calcul des prix, du pouvoir d'achat au cours des temps...

Ces trente *deniers* équivalaient donc en pouvoir d'achat à l'équivalent d'un mois de salaire de base d'aujourd'hui, soit environ 1300 euros.

L'amitié d'un Judas ne valait pas grande chose...

En fait, les Saintes Écritures ne font jamais mention du mot *denier*. Les évangélistes, Marc et Luc affirment que Judas a vendu Jésus sans stipuler la somme pour son forfait.

Quant à Jean, pour sa part, il fait référence à trente pièces d'argent.

C'est l'évangéliste Matthieu qui nous éclaire le plus sur le sujet, dans certaines traductions, en accusant Judas d'avoir vendu le Maître pour la somme de 30 sicles d'argent.

On trouve sicle dans certaines traductions et pièces d'argent dans d'autres, ce qui est d'ailleurs une traduction exacte bien que moins précise mais amplement suffisante pour le lecteur moderne moyennement cultivé.

« Alors l'un des douze, appelé Judas Ischariote, alla vers les principaux sacrificateurs, et dit : Que voulez-vous me

donner, et je vous le livrerai ? Et ils lui payèrent trente (sicles) pièces d'argent ». Math 26 :14-15



« Pris de remords, il se pendit peu après sa trahison non sans avoir rendu leurs trente pièces d'argent à ses commanditaires », Matthieu 27(5).

« Les grands prêtres achetèrent avec les trente sicles de Judas le « champ du potier », bien connu des habitants de

## LE SHEKEL, LA MONNAIE DU TEMPLE

Jérusalem, comme lieu de sépulture pour les étrangers. « Voilà pourquoi ce champ-là s'est appelé jusqu'à ce jour le « Champ du Sang » (Akeldama) » (Mt 27,7-8).

Un sicle est une ancienne mesure de poids que l'on trouve citée dans la Bible bien avant l'invention de la monnaie. Le sicle est une pièce d'argent utilisée par les Phéniciens et les Hébreux sous le nom de shekel et au pluriel shekalim.

Son nom vient de la racine sémitique *shaqal* qui signifie « peser ».

Une seule pièce d'un shekel en argent circulait dans la région à l'époque du Christ, c'est le shekel de Tyr. Cette pièce, qui pesait 14,15g, était très répandue même si sa fonction n'était plus alors que religieuse et dédiée au paiement par les Juifs pieux, chaque année, de leurs obligations au Temple de Jérusalem.

Les premiers shekels de Tyr étaient d'inspiration égyptienne puis le type se *phénicianise* avec non plus seulement un dauphin au droit mais un dieu phénicien, probablement Dagon. Ensuite, le shekel de Tyr s'hellénise après la colonisation grecque et



se stabilise pendant de très nombreux millésimes, l'un d'eux étant d'ailleurs 33 Anno Domini, l'année de la crucifixion.

L'avers nous montre le dieu tutélaire de Tyr, Baal Melkarth, hellénisé par les Grecs en Héraclès, puis par les Romains en Hercule, toujours avec le même attribut, la massue.



# DES SHEKELS DE JÉRUSALEM ?

**A**u revers le shekel de Tyr présente un aigle, une palme sur l'épaule, se tenant sur la proue d'un navire, avec l'inscription « *De Tyr, sainte et asile sacré* », la massue du dieu et la date selon l'ère de Tyr.

Des shekels dits de Jérusalem portaient au revers derrière la tête de l'aigle l'inscription « KP » ou « KAP » de la date tyrienne de PH (18/17 avant Jésus-Christ) à celle PKE (69/70 A.D.). Les lettres grecques KP ou KAP pourraient être l'abréviation de KAICAP, du grec pour Caesar mais cela ne fait guère de sens pour une émission tellement liée au Temple de Jérusalem qu'elle cesse l'année de la destruction de celui-ci par les troupes de Titus durant la Guerre juive.

Cette théorie a été développée par Ya'akov Meshorer, mais aucune preuve définitive n'a permis à ce jour d'étayer cette hypothèse. L'appellation « de Jérusalem » est probablement également induite. Rien ne prouve que des shekels aient jamais été frappés en Judée.

Pourquoi les Tyriens auraient ils renoncé au prestige de frapper de l'argent ? Et de surcroît de l'argent destiné au Temple de Jérusalem ? De plus aucune preuve n'existe que les Juifs aient été autorisés par les Romains à battre des monnaies d'argent. Notons encore que ce shekel porte encore la date en temps tyrien. Si il avait été frappé à Jérusalem un autre système de datation aurait probablement été appliqué, soit romain (TRP COS,...) soit hébraïque. Peut-être ces shekels ont-ils spécifiquement été frappés à Tyr pour le Temple de Jérusalem ? Nous ne disposons d'aucune preuve pour assurer aucune de ces hypothèses.

**Le shekel d'argent et le demi shekel étaient** produits dans la ville de Tyr. Ils seront émis de 126 avant Jésus-Christ à 66 après Jésus-Christ.

Tyr, d'après la tradition semble avoir été fondée par des colons venant de Sidon, sa grande rivale. Des colons tyriens fondèrent Carthage en 814 avant J.-C. Tyr était l'un des principaux ports de Phénicie et l'une des places commerciales les plus importantes de la Méditerranée orientale. Tyr refusa de se soumettre à Alexandre le Grand en 332 avant J.-C. Le siège de la ville dura sept mois de janvier à août dans des conditions très difficiles. Alexandre se montra impitoyable et fit massacrer ou réduisit en esclavage la population. Tyr ne disparut pas, et fut rebâtie. Après la mort d'Alexandre, elle changea souvent de maître : Perdicas en 321 AC., Ptolémée l'année suivante, puis ce fut le tour d'Antigone le Borgne en 314 avant de repasser dans les mains de Ptolémée deux ans plus tard. En 294 avant J.-C., Tyr entra dans l'orbite séleucide. Après 274 avant J.-C., une nouvelle ère semble débiter pour Tyr. La ville sera autonome après 126 avant J.-C. et connaîtra



# LE SHEKEL DE TYR DANS LA LOI JUIVE



un nouvel essor politique, économique et monétaire qui perdurera sous la domination romaine. Sous l'occupation romaine, il était interdit aux Juifs d'émettre des monnaies d'argent qui leur soient propres. La loi juive prohibe théoriquement l'usage de monnaie figurant des dieux étrangers.

« *Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi. Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre* ». Exode 30,3-4

Pourtant le tribut du Temple de Jérusalem devait absolument être prélevé sous peine de n'avoir plus aucune ressource financière (notamment pour l'entretien du Temple) et de voir les caisses se vider. Le tribut du Temple était une taxe que chaque juif mâle de 14 à 65 ans et chaque juive de 12 à 65 ans devaient acquitter annuellement. Cette taxe avait été mise en place par les Romains

lorsque la Judée devint province romaine en 6 après JC. Sous les rois juifs, les hommes seuls payaient un tribut au Temple d'une valeur de deux drachmes ou d'un demi shekel. En tant que taxe romaine, elle aurait du être payée en deniers. Mais la figuration d'empereur divinisé sur les monnaies romaines



rendait son usage dans l'enceinte du temple impossible. Notons également que l'utilisation de tétradrachmes d'Antioche est exclue pour la même raison : l'empereur est représenté dans tous les cas bien que les frappes d'Auguste, nombreuses, soient alors tout à fait disponibles.

Le shekel de Tyr qu'on appellera le « sicle du sanctuaire » sera le seul et obligatoire moyen de paiement pour la taxe versée au temple de Jérusalem.





# LA BANQUE DE LA GUYANE

L'excellent ouvrage du docteur Kolsky, *Les billets des DOM-TOM*, 2<sup>e</sup> édition (2006), reporte la liste des signatures des directeurs de la banque de la Guyane entre 1854, date de fondation de la banque, et 1947. Parmi celles-ci le nom de M. Poulet est associé à cette signature :



Poulet

Par ailleurs le catalogue CGB Billets VI, publié en 1995, donne une toute autre signature pour M. Poulet :



Or il se trouve que M. Paul Lhuerre, mon grand-cousin, reconnaît la signature mentionnée par le Dr Kolsky comme étant celle de son père, **Louis Lhuerre**, qui en

sa qualité de secrétaire général de la Banque de la Guyane a exercé à plusieurs reprises les fonctions de directeur par intérim.

Il a donc apposé sa signature sur certaines coupures émises par cet établissement, tel ce « bon pour 1 Franc », de la collection Paul Lhuerre. On trouve d'autres exemples de cette signature dans les catalogues [cgb.fr](http://www.cgb.fr) :

J'ignore si d'autres valeurs portent sa signature, mais c'est possible, car il me semble avoir vu dans les années 1970 des coupures de 5 Francs entre les mains d'un autre de ses fils, Marcel Lhuerre, aujourd'hui décédé.



Bon pour 1 Franc – collection Paul Lhuerre

Louis Lhuerre est entré à la Banque de la Guyane le 1<sup>er</sup> juin 1920, comme commis stagiaire, et a rapidement gravi les échelons jusqu'aux fonctions de secrétaire général qu'il a occupées jusqu'à sa mort



VSO CGB papier monnaie 10 n°87

# LA SIGNATURE DE LOUIS LHUERRE

en 1958. Pour l'anecdote, et d'après les souvenirs très précis de ses fils, Louis Lhuerre emportait fréquemment les planches de billets à son domicile afin d'y apposer sa signature, le soir, après sa journée de travail.

Par ailleurs, le Dr Kolsky mentionne G. Lhuerre (probablement Gabriel) comme directeur par intérim de la banque de la Guadeloupe en 1896 et 1900.

Ce G. Lhuerre est apparenté à Louis mais il s'agit bien de deux personnes distinctes.

Philippe LHUERRE



CGB papier monnaie 10 n°91



CGB papier monnaie 10 n°92

VSO CGB papier monnaie 10 n°2, signature attribuée à Poulet mais ressemblant à celle de Lhuerre



# CONTES DE FÉES POUR ADULTES...

Nous avons publié, à de nombreuses reprises des billets fictifs en dizaines de milliers, voire millions de dollars et souvent, lorsqu'il ne s'agissait pas d'une chasse au super-pigeon, ces billets étaient supposés provenir de la Chine des années 30.

Par exemple, dans le BN020, page 18, un superbe billet de 100.000.000 \$ avec une très belle tête de tigre...

La plus belle histoire et la plus complète a été racontée et illustrée d'un 50.000 \$ dans le BN069, page 26, où l'interlocutrice était effectivement chinoise et faisait référence aux années troubles où Mao a chassé le Guo Min Tang à Formose.

Là encore, avec le billet ci-contre, c'est le même genre d'histoire qui ressort et il faut croire qu'il y a bien anguille sous roche et que des escroqueries aux billets fictifs se sont effectivement produites en Chine à cette période.

Le tout est de ne pas croire aujourd'hui au Père Noël chinois, même si les billets américains de 1928 sont encore échangeables pour leurs vraies valeurs faciales.

Michel PRIEUR



## ...ÉCRIT EN DOLLARS MAJEURS

PIÈCE ?



Nous espérons que le dernier record de poids d'une pièce d'or sera bien le dernier !

En effet, quand l'atelier monétaire australien de Perth produit une « pièce » d'or pur d'une tonne, on espère bien qu'il n'y aura pas un plus tordu pour essayer d'en faire une de deux tonnes.

Ne manquez pourtant pas sur le site de l'atelier les photos de la fabrication de ce lingot, plus qu'impressionnant. Cliquez !



[HTTP://WWW.AMISDELEURO.ORG](http://www.amisdeleuro.org)

### LES AMIS DE L'EURO

Si chaque adhérent recrute un nouveau membre :

- C'est plus de bénévoles pour de nouveaux services
- Davantage d'information
- Une représentation accrue
- Un poids plus important face aux institutions

FAITES-NOUS CONNAÎTRE AUTOUR DE VOUS

(Adhésion modique de 10 Euros par an)

LES AMIS DE L'EURO 36 RUE VIVIENNE 75002 PARIS FRANCE

#### Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images sont doublées par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale du BN en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS

**III**  
**CELTIC**

COLLECTIONS ET DOUBLES DE DIVERS AMATEURS.



*cgb.fr*

Samuel GOUET - Nicolas PARISOT - Michel PRIEUR - Laurent SCHMITT

**30**  
**ROME**

MONNAIES ROMAINES DE LA RÉPUBLIQUE À ZÉNON



*cgb.fr*

Nicolas PARISOT - Michel PRIEUR - Laurent SCHMITT



**2012**  
**FOURNITURES**

*cgb.fr*

Laurent Comparot - Marielle Leblanc - Michel Prieur



**2012**  
**LIVRES**

*cgb.fr*

Laurent Comparot - Marielle Leblanc - Michel Prieur

Nom : ..... Prénom : ..... N° Client : .....  
 Adresse : .....  
 C.P. : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 E-mail : ..... Tél : .....

CELTIC III, ROME 30, FOURNITURES et LIVRES 2012 vous seront adressés sur demande contre la somme de 10€ (+5€ de frais de port)  
 envoyée à C.G.B., 36 Rue Vivienne 75002 Paris, Tél : 01.42.33.25.99, - [cgb@cgb.fr](mailto:cgb@cgb.fr)